PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
De la délibération n°25-157 à 25-164 incluse	**26**	**05**	**07**	**31**
De la délibération n°25-165	**24**	**04**	**09**	**28**
De la délibération n°25-166 à 25-172 incluse	**26**	**05**	**07**	**31**
Pour la délibération n°25-173	**24**	**05**	**09**	**29**
De la délibération n°25-174 à 25-181 incluse	**26**	**05**	**07**	**31**

Secrétaire : M. Olivier NIEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)

ABSENT EXCUSÉ N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : - M. Benoit BALSAN

ABSENT : - M. Charles SAVY

******

M. Olivier NIEL procède à l'appel.

M. le Maire ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire indique avoir reçu d'élus du groupe « *Unis !* » trois questions orales et deux vœux ; ces derniers seront présentés en fin de conseil. Il donne lecture de l'ordre du jour et informe les élus de la nécessité de signer, après examen, la page de signature concernant la décision modificative n°02 du budget communal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2025

M. le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal du dernier conseil.

Mme Nolwenn Léostic, tout en reconnaissant l'exhaustivité de la transcription des échanges, regrette que, concernant la délibération relative au Manoir de Bigards, les propos de Monsieur le Maire n'aient pas été davantage développés afin d'éclairer plus précisément sa position.

Sans autre observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Audition de M. Pierre Madern Président de Louviers Energie, *sur le réseau de chaleur urbain*

M. le Maire remercie **MM. Pierre Madern Président de Louviers Energie, Président de Louviers Energie et Aurélien Vabre,** son directeur commercial d'avoir répondu à l'invitation de la municipalité à venir présenter devant le conseil municipal l'activité de « Louviers Energie », la société chargée de la gestion du réseau de chaleur urbain.

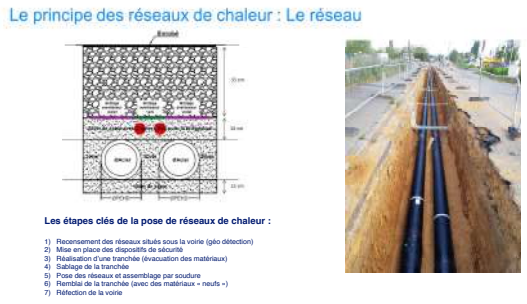

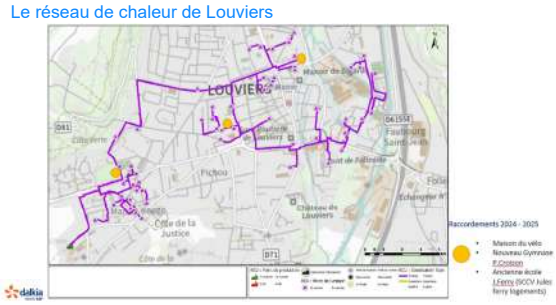

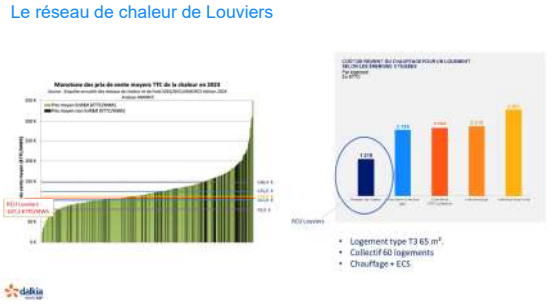

M. Pierre Madern rappelle que les réseaux de chaleur constituent un moyen efficace de décarboner les territoires, d'où leur développement dans de nombreuses communes.

Le réseau de Louviers, mis en service en 2014, est issu du réseau historique du quartier de Maison Rouge et couvre désormais une grande partie de la ville. Ce réseau repose sur deux chaufferies :

- Une chaufferie biomasse, située rue des Vallots,
- Une chaufferie gaz, installée dans le quartier Maison Rouge.

La chaleur est distribuée dans la ville par un réseau de canalisations enterrées à 70 – 80cm de profondeur et dont les plus importantes peuvent atteindre 300mm de diamètre. Ce réseau transporte de l'eau chaude entre 70° et 90° livrée aux bâtiments via des sous-stations équipées d'échangeurs thermiques, qui séparent le circuit du réseau primaire du circuit de chauffage interne aux bâtiments. Ce système compact limite les contraintes d'exploitation pour les abonnés et supprime notamment l'usage du gaz sur les sites raccordés.

Le réseau de Louviers représente plus de 10 km de canalisations et environ 61 points de livraison, dont de nombreux équipements publics : Hôtel de ville, siège de l'Agglomération Seine-Eure, établissements scolaires, piscine Caséo, hôpital, etc. Le réseau chauffe l'équivalent de 2 000 logements et permet d'éviter l'émission correspondant à 2 500 véhicules.

Il souligne que 80 % de la chaleur produite provient de la biomasse, le reste étant assuré par le gaz. Le prix de la chaleur, fixé à 107 €/MWh, demeure inférieur à la moyenne nationale (114 €/MWh). Pour un logement type T3 de 65 m², les charges de chauffage sur le réseau sont environ 40 % moins élevées qu'un chauffage au gaz.

Monsieur le Maire interroge M. Madern sur le niveau de déperdition de chaleur entre la chaufferie et les points de livraison et dans quelle mesure un réseau peut être étendu sans perte excessive et si, passé une certaine distance, la création d'une seconde chaufferie devient nécessaire pour garantir un fonctionnement optimal.

Il sollicite également des précisions concernant le raccordement des particuliers. Il souhaite savoir à partir de quel niveau d'éloignement ou de consommation il devient pertinent, techniquement et financièrement, de raccorder des maisons individuelles au réseau de chaleur, celui-ci desservant aujourd'hui majoritairement des équipements publics.

M. Sylvain Thomas demande où est prélevé le bois utilisé pour alimenter la chaufferie biomasse du réseau de chaleur.

En réponse, M. Madern précise que la chaufferie utilise de la *plaquette forestière*, c'est-à-dire du bois issu des parties non valorisées des arbres lors des opérations sylvicoles. Le tronc est destiné à la scierie tandis que les branchages et les parties résiduelles sont broyés pour produire le combustible.

L'approvisionnement et la ressource sont locales (contrairement au gaz naturel importé) : le rayon maximal est de 100 km autour de la chaufferie, avec une distance moyenne d'environ 53 km observée sur la dernière année. La consommation annuelle atteint environ 9 000 tonnes, ce qui représente la création d'environ six emplois pérennes dans la filière.

Mme Anne Terlez intervient sur le classement du réseau de chaleur. Elle rappelle que cette question avait été abordée à plusieurs reprises au cours du précédent mandat et s'interroge sur la pertinence du sujet à l'heure actuelle. Elle suggère de préciser ce que recouvre le classement du réseau, ainsi que ses conséquences potentielles pour l'exploitant, pour l'approvisionnement énergétique, pour l'environnement et, plus largement, pour la résilience du territoire.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le « classement » du réseau de chaleur ne concerne pas un classement patrimonial comme celui des monuments historiques. Il s'agit d'une désignation administrative qui délimite une zone géographique autour du réseau**.**

M. Aurélien Vabre précise que le classement des réseaux de chaleur est un dispositif mis en place par l'État. Initialement réservé aux réseaux de grande taille, ce classement s'applique désormais également à des réseaux de plus petite envergure, tels que celui de Louviers Énergie. Le classement délimite une zone géographique autour du réseau, dans laquelle tout promoteur immobilier, ou toute entreprise réalisant une construction ou une réhabilitation, doit envisager le raccordement au réseau de chaleur. Le refus de raccordement n'est possible que si le promoteur démontre, de manière économique, qu'une solution alternative est plus avantageuse.

Ainsi, le classement constitue une mesure complémentaire permettant de faciliter le raccordement de nouveaux abonnés, au-delà du simple recours à la persuasion.

M. Pierre Madern rappelle que la réglementation RE2020, en vigueur depuis 2020, impose aux nouvelles constructions un recours accru aux énergies renouvelables, réduisant fortement l'intérêt du gaz naturel. Dans ce contexte, le raccordement au réseau de chaleur est déjà favorisé, rendant le classement du réseau moins déterminant.

M. le Maire conclut l'échange en remerciant **MM. Pierre Madern et Aurélien Vabre** pour leur présence et leur éclairage sur l'activité significative du réseau de chaleur urbain, et annonce qu'un avenant au contrat sera présenté lors du prochain conseil.

La séance du Conseil est suspendue pour 2 min (reprise à19h02)

3. Échange de vues sur la vie à Louviers

Monsieur Jean Louis Bauchard évoque la remise le 25 septembre 2025 par le Rotary club d'un camion frigorifique aux Restos du Cœur de Louviers, fruit de deux années de collecte. Ce véhicule, d'une valeur de 24 000 euros, permettra d'optimiser la collecte auprès des partenaires et la distribution des 50 000 repas annuels destinés à 330 bénéficiaires. Il tient à féliciter au nom de la Ville de Louviers, l'ensemble de ces partenaires et bénévoles pour leur dévouement.

Monsieur Gaëtan Bazire salue le succès de la 219e Foire Saint-Michel, qui s'est tenue comme le veut la tradition le premier week-end suivant la Saint-Michel. Concernant les difficultés de circulation des personnes à mobilité réduite sur les trottoirs, signalées par M. Sylvain Thomas, il reconnaît le problème et répond favorablement à sa proposition d'acquérir des passe-câbles supplémentaires.

Mme Céline Léman évoque la tenue dans le cadre d'octobre rose de diverses manifestations :

- À l'initiative de l'association « Les framboises dorées », une randonnée en forêt afin de récolter des fonds le 18 octobre 2025
- Un concert « Musiques au féminin » autour des compositrices, le 14 octobre 2025 à la Médiathèque en partenariat avec le Conservatoire Seine-Eure, au profit d'octobre rose

Et de nombreuses initiatives dans les centres sociaux, au CCAS, à « La Chaloupe ados », avec le service des sports

Mme Sylvie Kouyoumdjian informe les élus, que le samedi 11 octobre, une quinzaine de familles ont été conviées à la Médiathèque afin de recevoir le livre offert par la Ville à chaque nouveau-né, dans le cadre de l'opération « Premières Pages », initiée en mars 2024.
Ce dispositif, soutenu par la DRAC, vise à sensibiliser les parents aux bienfaits de la lecture dès le plus jeune âge, en leur proposant de choisir un ouvrage parmi une trentaine de titres sélectionnés pour leur qualité. Il constitue également une occasion de faire découvrir ou redécouvrir la médiathèque de Louviers, qui organise tout au long de l'année des animations destinées aux tout-petits.
Cette année, l'opération « Premières Pages » s'est accompagnée d'une rencontre avec l'illustrateur Matthieu Maudet et a coïncidé avec le 25ème anniversaire de l'association *Lire et Faire Lire*, qui, grâce à une cinquantaine de bénévoles, contribue au rayonnement de la lecture auprès des plus jeunes, à Louviers et dans les communes voisines.

Mme Élodie Ducastel évoque la participation de la réserve civique municipale à la Grande collecte de la Croix-Rouge, apportant son soutien actif à cette opération de solidarité et contribuant à la réussite de l'événement.

Monsieur le Maire se félicite du succès populaire du vernissage de l'exposition « 100 clichés sur la nature en ville », organisée en partenariat avec le Photo Club de Louviers, mettant en lumière la beauté et la diversité de la nature au cœur du milieu urbain.
Il évoque ensuite l'organisation d'une formation destinée aux élus et cadres, axée sur les Valeurs de la République et les principes de laïcité, afin de renforcer la compréhension et l'application de ces fondamentaux dans le cadre de leurs fonctions.
M. Sylvain Thomas remercie M. le Maire de la tenue de cette formation qu'il a trouvé très instructive.

Pour conclure **Monsieur le Maire** évoque enfin la cérémonie des 10e Trophées de l'apprentissage de CFAIE qui s'est tenue au Hub Expo et Congrès le 6 novembre et qui a rassemblé plusieurs centaines d'apprentis.

4. Questions orales

1. **Question de M. Jacky Vallée** (Groupe Unis) :

« A Louviers, il semblerait que le nombre de sans-abri ne cesse malheureusement de croitre. A l'approche de la période hivernale, ne pourrait-on pas réaliser un recensement des sans-abris sauf si bien sûr cela existe déjà. Dans le cas contraire, les équipes du CCAS, les associations d'entraide et caritatives ne pourraient-elles pas croiser leurs données pour comptabiliser au plus près le nombre de ces sans-abris afin d'éviter des drames humains. Ma question est la suivante : Avez-vous un registre nominatif des sans-abris et avez-vous prévu dans le cadre du déclenchement du dispositif 'Grand froid' par les services de la préfecture, une structure locale d'hébergement pour accueillir les sans-abris en dehors des centres d'accueil tels que les CHRS et autres. »

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas dans l'intention de la Ville ne commencer à ficher les sans-abris et qu'il s'étonne d'une telle demande de M. Vallée et de son groupe, contraire à la loi et à tous les principes républicains. Il rappelle que l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité est assuré en lien avec le CCAS et l'ensemble des partenaires sociaux et associatifs.

Concernant le nombre de personnes sans domicile, il met en garde contre le fait de colporter des affirmations qui ne reposent sur aucune donnée vérifiée. Toutes les personnes domiciliées auprès du CCAS sont connues et bénéficient d'un accompagnement individualisé, conformément aux dispositions légales.

En période de grand froid, le déclenchement du dispositif préfectoral mobilise le 115 pour offrir des places d'hébergement supplémentaires à l'échelle départementale. À Louviers, aucune ouverture exceptionnelle de structures d'urgence n'a été nécessaire ces dernières années, les besoins ayant été absorbés par le dispositif départemental renforcé.

Mme Anne Terlez complète en précisant qu'il est effectivement interdit de constituer un fichier des personnes sans-abri. Toutefois, la Ville dispose d'une bonne connaissance des personnes concernées grâce à des rencontres régulières avec les associations caritatives et à la réalisation de maraudes ciblées, notamment en période de grand froid. Les situations sont suivies en lien avec la préfecture et intégrées aux plans de sauvegarde communale.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que la principale difficulté réside dans le fait que les personnes majeures ne peuvent être contraintes à accepter un accompagnement, ce qui nécessite des réponses adaptées à chaque situation.

2. ***Question de Mme Nolwenn Leostic*** *(Groupe Unis) :*

« Depuis 2014, selon les chiffres du CEREMA, agence de l'Etat, ce sont 15,6 hectares qui ont été artificialisés à Louviers, avec un pic à 5,2 hectares en 2022 du fait des constructions côte de la justice. La ville ayant intégré le dispositif de 0 artificialisation nette et ayant fait de la nature sa cause pour 2025, nous savons qu'elle a une attention particulière à compenser la végétation détruite à défaut de ne pas l'empêcher. Ainsi, les 4 000 m2 de haies détruites aux Acacias, ainsi que les dizaines d'arbres abattus cet été seront sûrement compensés.
Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Maire, pouvez-vous indiquer sur une carte de la ville quelles sont les parcelles concernées par la végétalisation qui permettra de compenser les 156 000 m2 artificialisés depuis 2014? »

Monsieur le Maire répond à Mme Léostic en lui indiquant qu'elle confond l'objectif national de long terme de « zéro artificialisation nette », mais avec celui de « territoire pilote de sobriété foncière » dont la Ville de Louviers est lauréate, avec six autres, au niveau national. Depuis 2014, seulement15,6 hectares ont été artificialisés à Louviers, soit environ 0,5 % du territoire communal. Cela devrait réjouir Mme Léostic car la comparaison avec d'autres villes voisines est très favorable à Louviers. Sur la même période, l'artificialisation des sols a été de 85,8 ha à Vernon, 40,2 ha à Val-de-Reuil, 39,3 ha à Bernay, 77,1 ha à Barentin et 10 ha dans la petite commune de Malaunay.

Monsieur Le Maire présente ensuite la carte de renaturation de la ville, illustrant les actions déjà réalisées et programmées (Parc des Oiseaux et friche Esso ; Friche de l'ancienne gendarmerie : végétalisation de la trouée entre le boulevard du Maréchal Joffre et la place de la République, Cour végétalisée de l'école Jules Ferry, parc Guillard-Naud Beltrame, verger des Fougères, parvis du Hub, future école des Acacias et mail piéton des Acacias). Il souligne enfin que les projets en cours sur les friches et les nouveaux quartiers intègrent systématiquement des espaces végétalisés : parc urbain du futur quartier de la gare, future placette du Polhommet…

3. ***Question de M. Sylvain Thomas (****Groupe Unis) :*

« Monsieur le Maire, la moindre des politesses c'est de répondre à nos mails qui restent sans réponse aux Lovériennes et Lovériens. Un mail de détresse pour le sauvetage des oiseaux vous a été envoyé le 22 septembre 2025 à 8h16 avec des photos à l'appui et comme d'habitude aucune réponse de votre part, c'est choquant pour les oiseaux. Voici le mail envoyé : Bonjour Monsieur le Maire, Une fois de plus la cause animale souffre à Louviers. Monsieur le Maire, il y a de quoi être mécontent sur votre politique de la cause animale à Louviers car il y a un manque d'engouement pour aider ou sauver les animaux. Vôtre cause municipale sur la nature dans la ville doit sauver, et protéger les animaux qu'ils soient sauvages ou domestiques,

apparemment ce n'est pas le cas. Nouvelle interpellation des habitants de Louviers car des filets placés sous les toits des bâtiments sportifs Maxime Marchand, ces filets tuent les oiseaux dans une grosse souffrance, pendant des jours, ces oiseaux ont dû agoniser, mourir de faim, de soif, c'est indécent de la part de la ville de Louviers. Le pire c'est qu'ils sont en décomposition au-dessus de l'entrée du bâtiment où il y a du passage des humains. Vous critiquez les pigeons qui donnent des maladies ce qui est complètement faux et vous laissez des oiseaux en décomposition au-dessus de nos têtes lorsque l'on veut accéder aux bâtiments. Sous votre responsabilité Monsieur le Maire comment pouvez-vous laisser ces oiseaux mourir dans de telles conditions ? Pour éviter une nouvelle tragédie de mort d'oiseaux, il serait bien d'enlever ces filets pour sauver et épargner les oiseaux, merci. Je vous invite à regarder politique et animaux et voir le classement du groupe Modem 7,4 sur 20. Photos à l'appui joint à ce message. Cordialement pour les oiseaux. Sans réponse de votre part et à ce jour aucun filet est supprimé sur les bâtiments, nous vous demandons suite à ce mail d'enlever au plus vite tous les filets sur les bâtiments de la ville et sportifs qui ne servent à rien et qui tuent les oiseaux. Merci pour le bien-être des oiseaux et leur sauvetage. Monsieur le Maire, il y a de quoi être mécontent, comment pouvez-vous parler de votre cause municipale la nature dans la ville 2025 alors que vous laissez ces oiseaux mourir dans des conditions ignobles ? »

Monsieur le Maire indique à M. Thomas qu'il ne peut pas affirmer qu'il ne reçoit pas des réponses à ces messages au vu des réactions que lesdites réponses suscitent de la part de ses collègues élus du groupe d'opposition.

6. Délibérations

A. DÉLIBÉRATIONS FAISANT L'OBJET D'UN DÉBAT

A1. Décision modificative n°3 du budget communal

Monsieur le Maire indique que la décision modificative numéro 3 est équilibrée à (+) 144 000 € en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Il précise que ce correctif résulte d'un ajustement des crédits après revue des services.

Au chapitre 74, la baisse de (-) 120 000 € des allocations compensatrices est compensée par des financements CAF (+) 63 000 €, des frais de scolarisation (+) 18 000 €, ainsi que le transfert d'éléments fiscaux vers le chapitre 73. Le chapitre 74 est révisé à (-) 372 000 €.

Le chapitre 73 est abondé de (+) 380 000 €. Les chapitres 013 et 77 sont renforcés de (+) 167 000 €.

Les produits des chapitres 70 et 75 sont révisés à 1,63 M€, soit (-) 31 000 €.

Au total, les recettes de fonctionnement augmentent de (+) 144 000 €.

Pour les dépenses, le chapitre 011 est majoré de (+) 345 000 €, principalement pour les charges de structure (+) 191 000 €, les crédits d'activité (+) 120 000 €, et les droits d'entrée natatoires (+) 22 000 €. Les hausses du coût du chauffage et de l'électricité nécessitent respectivement (+) 90 000 € et (+) 50 000 €.

Le chapitre 012 est révisé à (-) 104 000 € et les chapitres 65, 66 et 67 sont ajustés de (-) 100 000 €.

Au total, les dépenses augmentent également de (+) 144 000 €.

L'épargne nette transférée à l'investissement reste inchangée à (+) 140 000 €.

Mme Nolwenn Leostic se plaint de la rédaction selon elle peu claire de la délibération. Sur le fond, elle constate que le budget prévoit une augmentation de 104 000 € sur les charges de chauffage et d'électricité. Elle rappelle que la collectivité doit poursuivre ses efforts pour limiter l'augmentation des charges de fonctionnement.

Monsieur le Maire lui suggère de demander au président de son groupe, vice-président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, de lui apporter tous les éclairages sur la formulation parfois complexe des délibérations budgétaires. Il rappelle également le droit à la formation des élus qui peut être mis à profit en matière de finances municipales.

Sur le fond, il précise que l'augmentation des charges de chauffage et d'électricité résulte en grande partie d'une erreur de tarification imputable à l'exploitant du réseau de chaleur nécessitant un rattrapage. Il ajoute que d'autres facteurs, comme l'hiver 2024-2025 plus rigoureux, ont également contribué à cette hausse. Il souligne que la collectivité maintient une attention particulière à la maîtrise des charges énergétiques et que l'ouverture prochaine du nouveau gymnase Philippe-Croizon permettra une réduction des coûts, en évitant le chauffage simultané de l'ancienne salle.

M. Diego Ortega confirme les propos de Monsieur le Maire soulignant que la présence du Vice-Président de la commission des finances constitue non seulement un atout pour le groupe d'opposition, mais également un avantage pour l'ensemble du Conseil municipal, pour la ville de Louviers et, plus largement, pour le pays.

Adoptée par 25 voix pour, 5 contre, 1 abstention.

A2. Rapport d'orientations budgétaires pour 2026

Monsieur le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2026. Il insiste sur le contexte d'incertitude qui entoure l'exercice, lié à la fois aux décisions nationales et aux échéances électorales à venir. Dans ce cadre, le document repose sur une hypothèse de prudence, avec une reconduction des orientations passées en matière de fonctionnement et d'investissement.

Il rappelle la transition vers la norme comptable M57, qui permettra une meilleure approche analytique de la dépense publique, et précise que les ressources courantes sont évaluées à 28,1 millions d'euros, principalement issues de la fiscalité directe, sans augmentation des taux. Les dépenses de fonctionnement sont limitées à une progression de 84 000 euros, reflétant notamment l'augmentation de la subvention au CCAS et la légère hausse des charges liées au chauffage urbain et à l'électricité. Depuis 2014, les recettes ont progressé de 13 %, tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus modérément, permettant une reconstitution significative de l'épargne nette et une réduction continue de la dette municipale.

Les investissements pour 2026 sont estimés à 11 millions d'euros, financés à hauteur de 44 % par les ressources propres et subventions d'équipement. Les projets principaux concernent la rénovation urbaine des quartiers des Acacias, la Londe, les Oiseaux, la restauration de l'Église Notre-Dame, la construction de la future école des Acacias, le gymnase Philippe Croizon, ainsi que divers équipements sportifs, culturels et patrimoniaux.

Monsieur le Maire souligne l'attention portée à l'éducation, à la culture et au sport, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec des indicateurs de fréquentation en hausse dans les écoles, les structures périscolaires, les équipements sportifs et culturels. Enfin, il insiste sur la volonté de poursuivre une gestion rigoureuse et transparente, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé pour répondre aux besoins de la Ville et de ses habitants.

Rapport d'orientation budgétaire

2026

Séance du Conseil municipal du 10 novembre 2025

Sommaire

AVANT-PROPOS DE M. LE MAIRE

I. DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES PERSISTANTES, LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 S'INSCRIVENT DANS LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU MANDAT QUI S'ACHEVE

A. L'hypothèse prudente d'une stabilité des ressources

1. Les ressources courantes
   - *La fiscalité*
   - *Les dotations budgétaires*
   - *Les participations reçues*
   - *Les produits d'activité et du domaine*
   - *Les recettes en atténuation*
2. Les ressources d'investissement
   - *Les cessions d'actifs*
   - *Le FCTVA*
   - *La fiscalité d'urbanisme*

B. Des dépenses optimisées pour garantir le bon fonctionnement du service public municipal

1. Les dépenses de fonctionnement
   - *La masse salariale*
   - *Les dépenses d'intervention*
2. L'exigence d'une épargne nette positive
3. La poursuite d'un niveau élevé d'investissement en 2026
   - *L'impact sur la section d'investissement du passage à la norme comptable M57*
   - *Les principaux investissements programmés en 2026*

C. La maîtrise de la dette

II. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUI CONFIRMENT LE POIDS PREPONDERANT DES POLITIQUES MUNICIPALES EN FAVEUR DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

A. En crédits de fonctionnement

1. La traduction budgétaire des priorités municipales
2. Des indicateurs d'évaluation qui soulignent d'efficience du service public municipal
   - *Vie éducative*
   - *Vie culturelle*
   - *Vie sportive*

B. En crédits d'investissement

1. Les grands chantiers de l'éducation
2. Les grands chantiers du sport
3. Les grands chantiers du patrimoine et de la culture

CONCLUSION

AVANT-PROPOS DE M. LE MAIRE

La préparation budgétaire de l'exercice 2026 est une nouvelle fois placée sous le signe d'incertitudes multiples et persistantes qui relèvent en même temps du niveau local, national et international.

À l'échelle locale, la perspective des élections municipales du printemps 2026 conduit à envisager les orientations du prochain exercice budgétaire avec l'évidente prudence liée au scrutin à venir.

À l'échelle nationale, l'instabilité politique chronique et l'incapacité du pays à se doter d'un budget à l'heure où s'écrivent les lignes de ce rapport d'orientations budgétaires créent une situation inédite qui contraint les collectivités locales à l'attentisme, bien malgré elles. Car force est de constater – et de déplorer – que le présent document est élaboré sans la moindre indication quant aux arbitrages relatifs aux ressources des collectivités territoriales ni à d'éventuelles mesures venant impacter les dépenses obligatoires des communes.

À l'échelle internationale enfin, les tensions géopolitiques créent un climat de plus en plus anxiogène qui pénalise l'activité économique et la création de richesses, ce qui n'est pas sans impact sur la vie de nos territoires.

Pour ces raisons, les orientations budgétaires pour 2026 sont ainsi plus que jamais placées sous le signe de la prudence. Cette prudence n'altère en rien la volonté intacte de la municipalité de maintenir la trajectoire de l'assainissement structurel des finances de la Ville de Louviers, que la chambre régionale des comptes a relevé dans son rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de 2019 à 2024.

S'appuyant sur l'analyse de la Chambre régionale des comptes qui souligne l'importance des dépenses municipales liées à l'éducation, à la culture et au sport, ce rapport d'orientation budgétaire propose un développement thématique consacré aux ressources budgétaires consacrées dédiées à ces politiques.

François-Xavier PRIOLLAUD
Maire de Louviers
Président délégué de l'Agglomération Seine-Eure
Vice-Président de la Région Normandie

I.
DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES PERSISTANTES, LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 S'INSCRIVENT DANS LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU MANDAT QUI S'ACHEVE

Les hypothèses retenues pour ces orientations budgétaires reposent tout à la fois sur la **prudence et la persévérance**, tant pour l'estimation des recettes que pour l'évaluation des dépenses. Au terme d'une mandature marquée par un niveau d'investissement inégalé, la collectivité a démontré sa capacité à tenir le cap du désendettement et de la maîtrise fiscale.

La trajectoire financière, saluée par la chambre régionale des comptes dans son rapport sur les exercices 2019 et suivants, reste de mise avec un programme d'investissement marqué, pour l'année à venir, par l'important chantier de la rénovation urbaine du quartier des Acacias / La Londe / Les Oiseaux.

Le passage à la norme comptable M57

À compter du 1er janvier 2026, la Ville de Louviers appliquera la norme comptable M57, qui devient le cadre de référence commun à l'ensemble des collectivités locales. Cette évolution marque une modernisation de la gestion financière publique **:** la M57 se substitue aux anciennes instructions comptables (comme la M14 datant de 1997), pour offrir un cadre budgétaire plus souple, plus lisible et plus proche des normes de l'État**.**

Concrètement, cette nouvelle norme vise à :

- **Une plus grande autonomie dans la présentation et la gestion du budget**, avec la possibilité d'adapter certains choix comptables aux spécificités locales.
- **Une meilleure vision pluriannuelle des finances**, grâce à une présentation qui rapproche le budget de la logique de performance.
- **Davantage de transparence** pour les élus et les citoyens, en facilitant la lecture et la comparaison des comptes publics.
- **Un renforcement du contrôle interne** et de la fiabilité de l'information financière, notamment *via* l'introduction d'un compte financier unique (CFU).

Le passage à la norme M57 représente ainsi une étape importante de modernisation et de responsabilisation financière pour la collectivité, au service d'une gestion plus stratégique et plus lisible des ressources publiques.

A. L'HYPOTHÈSE PRUDENTE D'UNE STABILITE DES RESSOURCES

À la date d'élaboration du présent rapport d'orientation budgétaire, des incertitudes demeurent sur l'estimation de certaines recettes, liées notamment aux montants des dotations versées par l'Etat qu'il s'agisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ou de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Les chiffres de la population légale qui servent au calcul de ces dotations ne sont en effet connus qu'en fin d'année.

Il en est de même de l'éligibilité aux mécanismes de péréquation budgétaire (le FPIC) soumis à des effets de seuils difficilement prévisibles. Enfin, la conjoncture économique n'est bien sûr pas sans incidence sur le niveau de certaines recettes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux au vu de la situation du marché de l'immobilier.

1. Les ressources courantes : 28,1 millions d'euros

Estimées à 28,1 millions d'euros en 2026, les ressources courantes sont globalement affichées dans la continuité du compte administratif 2024 et du budget voté pour 2025.

Poste budgétaire	2 024 CA 2024	2 025 Vote - DM2	Cadrage Cible 2026
I . Ressources courantes	28 177	27 981	28 107

En milliers d'euros

LA FISCALITE : 19,2 millions d'euros

L'essentiel des ressources de la commune provient de la fiscalité, directe et indirecte. Avec la suppression de la taxe d'habitation, la dynamique de cette recette fiscale est désormais liée à la seule évolution des bases, corrélée à l'inflation et telle que définies par la loi de finances de l'État.

La commune conserve sa capacité d'action sur l'évolution des taux s'agissant de la taxe foncière (sur le bâti et le non bâti) d'une part et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires d'autre part. **Pour 2026, le choix de la municipalité demeure inchangé, à savoir le gel des taux afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables**.

- **Fiscalité directe et indirecte : 14,3 millions d'euros**

Poste budgétaire	2 024 CA 2024	2 025 Vote - DM2	Cadrage Cible 2026
A1.Fiscalité	19 174	19 014	19 207
Directe - taxes menages	12 428	12 997	13 300
EPCI - AC	4 552	3 796	3 796
Allocations Compensatrices	1 007	1 005	901
FPIC	236	230	220
Indirecte	952	985	990
DMTO	457	500	500
Taxe electricité	355	350	350
TLPE - Drts voirie	141	135	140
Divers	0	-	-

En milliers d'euros

- **Les taxes sur les ménages : 13,3 millions d'euros**

Depuis la loi de finances de l'État pour 2018, il est prévu chaque année une revalorisation des bases fiscales adossée à l'indice l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé). Cet indice connaît chaque année, une revalorisation réglementaire assise sur le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation constaté entre les mois de novembre N-2 et N-1 pour l'année N.

Selon la Banque de France, les anticipations des participants en matière d'inflation totale, telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), sont de **2,2 % en 2025 et 2,0 % en 2026 et 2027**. Elles ont été révisées à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2025 et 2026 par rapport à la précédente enquête (réalisée au premier trimestre 2025), mais elles restent inchangées pour 2027.

Il est d'autre part, soumis à l'évolution physique des bases, autrement dit à la superficie des contribuables s'acquittant de la taxe foncière laquelle est égale à la valeur locative des biens éligibles multipliée par le taux d'imposition voté par la commune.

La combinaison des deux éléments constitutifs de l'effet base permet d'anticiper une évolution de la fiscalité d'environ **(+) 300 000 euros par rapport** à l'état 1250 COM notifié en 2025 au titre des bases fiscales prévisionnelles, soit (+) 2,3%.

- **Fiscalité indirecte : 990 000 euros**

Les droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont reconduits pour un montant de 500 000 euros malgré leur sensibilité à une forte volatilité, à l'appui de la dynamique constatée sur les derniers exercices.

Les Taxes Finale de Consommation d'Électricité (TFCE) et Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), sont également et prudemment alignées sur le niveau de perception des exercices antérieurs.

- **L'attribution de Compensation : 3,8 millions d'euros**

En l'absence de nouveaux transfert de charges, l'attribution de compensation versée par l'aggomération Seine-Eure est maintenue à 3,8 millions d'euros, suite au transfert de charge de l'école de musique depuis le 1er janvier 2025.

- **Les allocations compensatrices : 0,9 million d'euros**

Ce poste est proposé en recul de (-) 100 000 euros avec une inscription de 901 000 euros, suite à la requalification d'une entreprise par les services fiscaux.

Au total, les hypothèses sur le poste fiscalité présentent une progression très limitée à (+) 200 000 euros par rapport au précompte administratif 2025 pour atteindre **19,2 millions d'euros.**

- **Le Fonds de péréquation intercommunale (FPIC) : 220 000 euros**

Conformément à l'article L. 2336-5 du CGCT, sont éligibles au versement du FPIC 60% des ensembles intercommunaux et métropoles classés selon un indice synthétique de reversement composé de trois critères, soit jusqu'au 745ème ensemble intercommunal. **En 2025, l'agglomération Seine-Eure était classée au 715ème rang, ce qui l'a rendue éligible au reversement du FPIC, comme ce fut également le cas en 2024**. Cette éligibilité s'explique par l'évolution des indicateurs financiers de l'agglomération, utilisés pour le calcul de son indice synthétique de reversement par rapport aux indicateurs financiers des autres ensembles intercommunaux. Par ailleurs, avec un effort fiscal agrégé supérieur à 1, les critères d'éligibilité au reversement du FPIC, sont remplis permettant aux communes membres de l'EPCI de bénéficier de ce dispositif. Il est donc proposé d'inscrire une enveloppe de 220 000 euros à ce titre.

Pour mémoire, concernant le prélèvement du FPIC, il existe des cas particuliers pour sa répartition entre les communes membres d'un même EPCI. En effet, les communes de plus de 10 000 habitants classées, l'année précédant la répartition, selon l'indice synthétique de la DSU dont le rang de classement est inférieur ou égal à 250 voient leur prélèvement annulé, et acquitté à leur place par leur groupement d'appartenance. C'est le cas de la commune de Louviers classée au 191ème rang en 2024.

LES DOTATIONS BUDGETAIRES : 4,23 millions d'euros

- **DGF et DSU : 2 millions d'euros et 1,7 millions d'euros**

L'abondement de la DGF engagé en 2023 après cinq années de stabilité, et fléché vers les collectivités les plus fragiles, par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), pourrait être mis à mal par le contexte économique national. Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances pour 2026, **l'hypothèse**

budgétaire est celle d'une stabilité de la DGF à 2 millions d'euros d'une dotation de solidarité urbaine proche de celle perçue en 2025, à hauteur de 1,7 millions d'euros, soit (+) 64 000 euros par rapport à l'exercice n-1.

Cette hypothèse reste toutefois dépendante des orientations à venir du PLF 2026 et leur notification.

- **La dotation de solidarité communautaire : 520 000 euros**

La Dotation de Solidarité Communautaire évolue à la marge en fonction des données FPIC publiées chaque année, quatre d'entre elles constituant des critères de répartition de l'enveloppe allouée. Elle est reconduite sur la base de l'enveloppe allouée au titre de l'exercice 2025, soit 520 000 euros.

Au total, les dotations budgétaires sont évaluées en légère hausse de (+) 44 000 euros pour atteindre 4,2 millions d'euros.

Poste budgétaire	2 024 CA 2024 x	2 025 Vote - DM2 c	Cadrage Cible 2026
A2. Dotations Budgétaires	**4 102**	**4 186**	**4 230**
DGF	2 069	2 007	2 010
DSU	1 515	1 639	1 700
EPCI - DSC	518	540	520

En milliers d'euros

LES PARTICIPATIONS RECUES : 2,6 millions d'euros

L'ensemble des financements des partenaires de la Ville présentent globalement des inscriptions de reconduction des éléments votés, à l'exception toutefois des participations CAF au titre de l'enfance et de la jeunesse lesquelles présentent une progression estimée à (+) 75 000 euros traduisant le niveau de fréquentation des crèches et ALSH enregistré à la rentrée 2025.

Au total, les participations reçues sont estimées en évolution de (+) 84 000 euros et portées à 2,61 millions d'euros.

Poste budgétaire	2 024 CA 2024	2 025 Vote - DM2	Cadrage Cible 2026
A3. Participations reçues	**2 911**	**2 531**	**2 615**
CAF_PS	1 420	1 225	1 300
CAF CEJ & Bonus Territoire	508	517	517
CAF Autres	363	324	350
CD 27	59	45	45
Région Normandie	114	90	90
Etat	243	263	270
EPCI	122	38	13
Autres	81	30	30

En milliers d'euros

LES PRODUITS D'ACTIVITE ET DU DOMAINE :1,64 millions d'euros

- **Les produits d'activité : 1,1 millions d'euros**

Avec une enveloppe affichée à 1,06 millions d'euros, en retrait de (-) 94 000 euros par rapport au budget 2025, les redevances usagers présentent une hypothèse 2026 prudente sur un exercice de transition. Elles regroupent l'ensemble des prestations tarifées proposées par la commune aux citoyens sur les compétences Enfance, Jeunesse, Culture, Scolaire et Sports.

- **Les produits du domaine : 545 000 euros**

Les produits du domaine, sans évolution de périmètre significative, s'inscrivent dans la continuité des réalisations attendues sur l'exercice 2025.

Poste budgétaire	2 024 CA 2024	2 025 Vote - DM2	Cadrage Cible 2026
A4 .Recettes_Atténuation	258	337	340
A5 .Produit d'activités	1 009	1 154	1 060
A6 .Produit domaine et gestion	564	556	545
Parc Locatif	134	163	155
Remboursements de frais	120	155	150
RODP	217	139	140
Autres	93	99	100
A7. Produits Exceptionnels	158	203	110

En milliers d'euros

LES RECETTES EN ATTENUATION : 337 000 euros

Les recettes en atténuation des frais de personnel sont reconduites à isopérimètre des éléments valorisés sur l'exercice 2025, soit 340 000 euros.

RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT - SYNTHESE RETROACTIVE

Au cours de la décennie 2014-2024, les recettes auront progressé de 3,3 millions d'euros, ce qui représente une augmentation d'environ 13% sur la période.

	CA Chapitre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 à 2019
RECETTE	013 ATTENUATION DE CHARGES	330	414	486	408	132	64	1 833
	70 PRODUITS DES SERVICES,	1 458	1 561	1 565	1 489	1 446	1 249	8 767
	73 IMPOTS ET TAXES	16 394	16 532	16 683	16 874	16 722	16 975	100 179
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 058	6 678	6 084	5 946	6 009	6 251	38 026
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	234	144	149	255	179	161	1 122
	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	4	6	8	18
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	122	127	140	80	84	103	657
	78 REPRISE PROVISIONS							
	Total RECETTE	25 597	25 456	25 106	25 056	24 577	24 811	150 603
	Evolution recette		- 141	- 349	- 50	- 479	234	

	CA Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024	2020 - 2024	Budget 2025
RECETTE	013 ATTENUATION DE CHARGES	114	143	167	275	159	859	196
	70 PRODUITS DES SERVICES,	851	1 041	1 157	1 333	1 281	5 663	1 481
	73 IMPOTS ET TAXES	16 788	16 837	17 492	18 127	18 868	88 112	18 391
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 716	6 393	6 446	7 288	7 533	34 376	7 521
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	183	213	289	318	178	1 181	181
	76 PRODUITS FINANCIERS	6	10	24	5	4	49	4
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	202	209	60	105	129	705	207
	78 REPRISE PROVISIONS					25	25	
	Total RECETTE	24 860	24 847	25 635	27 451	28 177	130 970	27 981
	Evolution recette		- 13	788	1 816	726		- 196

En milliers d'euros

2. <u>Les ressources propres d'investissement : 2,4 millions d'euros</u>

Les ressources propres d'investissement ont vocation exclusive à financer les dépenses d'équipement. En comparaison avec l'année 2025, **les ressources propres d'investissement progressent de 300 000 euros** pour s'établir à 2,4 millions d'euros.

- **Les cessions d'actif**

Les ventes d'actif sont estimées pour un montant de **630 000 euros** pour l'année 2026. La collectivité envisage la cession des bien suivants :

- Un bâti vacant situé 26 rue aux Huiliers en vue de la création d'une activité tertiaire et commerçante.
- Trois parcelles situées sur l'ilot du Kolysé pour la construction d'un hôtel, de logements et de bureaux.
- L'ALSH désaffecté du Hamelet en vue de la construction d'une résidence services dédiée aux familles monoparentales.
- Le Moulin du Manoir de Bigards en vue de l'installation définitive de la brasserie Ragnar sur ce site à Louviers.

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Les équipements réalisés sur l'exercice 2024 permettent d'escompter une recette valorisée à **990 000 euros** au titre du fonds de compensation sur la taxe à valeur ajoutée (FCTVA). Cette recette est en progression substantielle par rapport à l'année n-1 du fait du niveau d'investissement soutenu de la collectivité constaté à 7,5 millions d'euros en 2024 (contre 6,3 millions d'euros en 2023).

- **La fiscalité d'urbanisme**

Les taxes d'aménagement sont reconduites à hauteur de 400 000 euros sur 2026, mais souffrent d'un retard administratif pénalisant, de leur traitement par les services fiscaux.

B. L'OPTIMISATION DES DEPENSES POUR GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC MUNICIPAL

Poste budgétaire	2 024 CA 2024	2 025 Vote - DM2	Cadrage Cible 2026
II. DEPENSES COURANTES	23 298	23 793	23 877
III . Masse salariale	14 875	14 976	15 159
IV. Dépenses intervention * [G] = [E]	8 422	8 817	8 718

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues sur l'exercice 2026 sont inscrites pour un montant de **23,87 millions d'euros**, soit une progression limitée à 84 000 euros par rapport à 2025 et pour l'essentiel due à une augmentation de la subvention de la Ville au CCAS.

LA MASSE SALARIALE

Prévue pour un montant de **15,15 millions d'euros**, la masse salariale représente environ 63% des dépenses courantes de la collectivité. Comme l'a relevé la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur la gestion de la collectivité sur la période 2019-2024, l'impact des mesures nationales explique la quasi-totalité de l'augmentation des dépenses de personnel qui ont cru de près de 2 millions d'euros au cours du mandat qui s'achève.

Maintenant le cap d'une stabilité des effectifs de la Ville, l'évolution de la masse salariale sur l'exercice budgétaire 2026 s'explique par le financement du glissement vieillesse technicité (GVT) pour un montant estimé à 63 000 euros, la prise en charge par la collectivité de dépenses de protection sociale complémentaire des agents pour un montant de 34 436 euros et l'augmentation de 3% des charges sociales CNRACL pour un montant de 176 430 euros.

DONNEES SOCIALES 2020-2024
DE LA VILLE DE LOUVIERS

Évolution de l'âge moyen des agents municipaux

2020	2021	2022	2023	2024
44 ans	45 ans	44 ans	44 ans	45 ans

L'âge moyen est calculé sur les effectifs des emplois permanents. On constate une stabilité de l'âge moyen qui, mécaniquement et toutes choses égales par ailleurs, devrait augmenter d'une unité chaque année. La stabilité induit que le solde entre les sortants et les entrants vient rajeunir le collectif de travail lovérien ; on parle d'effet Noria.

Évolution des effectifs de la Ville

EFFECTIFS VILLE	2020	2021	2022	2023	2024	N-5 en Nb	N-5 en %
Titulaires	243	256	271	277	280	43	+18,14%
Contractuels	139	136	118	112	114	-29	-20,28%
Total	**382**	**392**	**389**	**389**	**394**	**14**	**3,68%**

On constate une évolution de la structure de l'effectif avec une proportion de plus en plus importante de titulaires, les effectifs totaux ayant connu une augmentation entre 2019 et 2024. En effet, la municipalité a eu la volonté de mieux remplacer les absents au sein des services de la petite enfance, scolaires et périscolaires.

L'Équivalent Temps Plein (ETP) est un des indicateurs qui permet d'évaluer le temps disponible pour assurer les missions de la collectivité, sachant que ne sont pas intégrées à cet indicateur les heures supplémentaires ni complémentaires.

Nombre de mois d'ETP
rémunérés au cours de chaque année par la Ville de Louviers

Années	2020	2021	2022	2023	2024	N-5 ans	N-5 en %
Titulaires	2 785,90	2 892,46	2 985,02	3 054,78	3080,85	355,09	13,02%
Contractuels	1 109,39	1 048,50	933,73	831,43	888	- 291,26	- 24,69%
Total	3 895,29	3 940,96	3 918,75	3 886,21	3968,85	63,83	1,64%
Soit en ETP/an	**324,61**	**328,41**	**326,56**	**323,85**	**330,74**	**5,32**	**1,64%**

En ETP, la volumétrie reste assez stable sur la période considérée de six années consécutives. L'étude des ETP confirme l'augmentation de la proportion des titulaires et la diminution des contractuels encore plus marquée qu'en effectif.

Répartition par filière des effectifs de la Ville (2024)

Filière	ETP Moyen	Part totale	Effectif Moyen	Part totale
Filière technique	121,49	38,96%	127	35,55%
Filière animation	56,35	18,07%	81	22,57%
Filière administrative	54,09	17,34%	56	15,64%
Filière culturelle	32,84	10,53%	44	12,32%
Filière sociale	13,89	4,45%	15	4,30%
Filière médico-sociale	13,54	4,34%	14	3,99%
Filière police	7,92	2,54%	8	2,22%
Emplois hors filière	7	2,24%	7	2,05%
Filière sportive	4,73	1,52%	5	1,35%

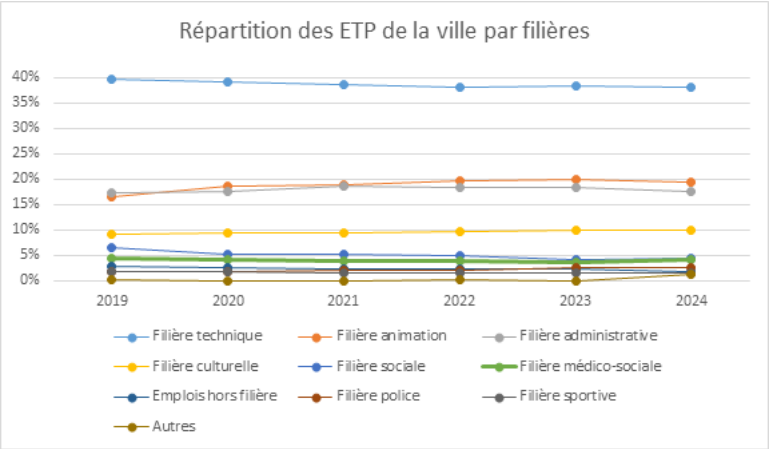

On constate que la structuration de l'activité a assez peu évolué. On peut tout de même remarquer le passage de la filière animation devant la filière administrative depuis 2021 ainsi que la légère diminution de la représentativité de la filière médico-sociale.

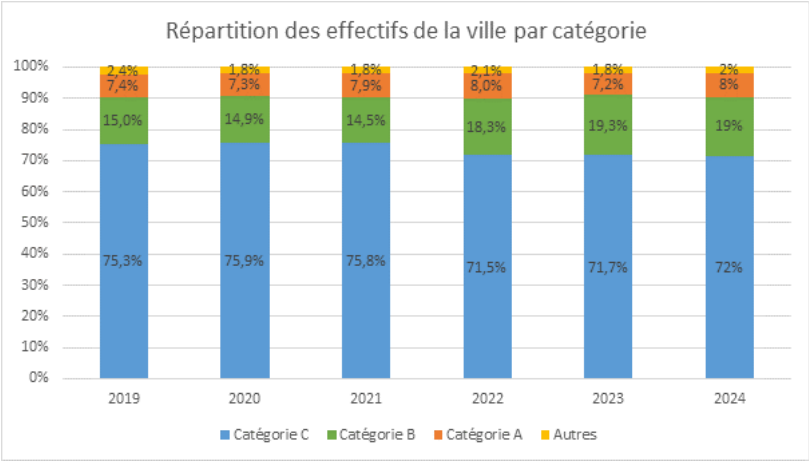

On observe une légère diminution des agents de catégorie C sur la période, qui reste largement majoritaires, au profit de la catégorie B ce qui traduit une évolution des carrières.

La répartition par genre et son évolution

	Femmes	Hommes
2020	66%	34%
2021	68%	32%
2022	69%	31%
2023	69%	31%
2024	71%	29%

Entre 2020 et 2024, l'effectif de la ville se féminise à hauteur de 5 points.

- **Données relatives à la rémunération des agents municipaux**

Évolution du nombre des heures supplémentaires

En nombre d'heures	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution N-5
Titulaires	2 719	2 765	2 610	2 713	3747	504
Contractuels	707	704	337	250	377	-471
Total	**3 426**	**3 469**	**2 947**	**2 963**	**4124**	**33**
Dépense	72 747	75 618	64 552	68 971	98 455	9 802

L'année 2024 a été exceptionnelle en matière de festivités (flamme Para-olympique, anniversaire de la libération notamment) et en matière d'élections ; or, la modalité de rémunération des agents participant à l'organisation et à la tenue des bureaux de vote est passée de forfaits à des heures supplémentaires en 2024. La conjugaison de ces facteurs a généré une dépense exceptionnelle.

Évolution du régime indemnitaire de la Ville de Louviers

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des régimes indemnitaires en €	**1 123 489**	**1 242 562**	**1 240 642**	**1 246 942**	**1 258 558**
Part des RI sur la rémunération brute	13,58%	14,72%	14,06%	13,67%	13,13%

L'effet Noria, de rajeunissement des effectifs s'accompagne d'une maîtrise du niveau global des primes versées aux agents, le niveau individuel étant en partie lié à l'expérience professionnelle.

LES DEPENSES D'INTERVENTION

Proposées pour un montant de **8,7 millions d'euros**, les dépenses d'intervention, qui sont pour l'essentiel des dépenses dites « contraintes », sont prévues en très léger retrait de (-) 100 000 euros par rapport aux estimations de clôture de l'exercice budgétaire 2025. Cette évolution confirme la maîtrise de la dépense publique municipale dans un contexte de fortes incertitudes.

Les dépenses d'intervention sont classées selon leur niveau de rigidité : obligatoires, participations versées, charges de structure et crédits d'activités

- **Les dépenses obligatoires**

Du fait de la constance de leur périmètre, les dépenses obligatoires sont globalement proposées en reconduction dans une enveloppe valorisée aux alentours d'un million d'euros. Le poste le plus exposé, concerne la contribution de la Ville au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et son niveau de ré-indexation à chaque nouvel exercice.

Louviers	2 024	2 025	Cadrage Cible 2026
	CA 2024	Vote - DM2	
Poste budgétaire			
Obligatoire	980	975	988
*Contingent Incendie **	574	574	585
FPIC (contribution)			
*Font. Groupe Elus **	225	223	223
*Syndicat des collèges **	109	110	110
*Taxes Foncières **	71	68	70

En milliers d'euros

- **Les participations versées**

Les participations versées exprimées pour un montant de 2,54 millions d'euros, évoluent de (+) 105 000 euros par rapport au précompte administratif 2025.

- *CCAS : 1,2 million d'euros*

La subvention versée au CCAS enregistre **une progression de (+) 100 000 euros** afin de toujours mieux répondre, dans une conjoncture économique et sociale délicate, à l'accompagnement social des Lovériens qui en ont besoin.

- *Dispositif Piscine / Patinoire : 450 000 euros*

Les activités natatoires et patinoire proposées au public scolaire et Aquagym au public seniors représentent une dépense estimée à 450 000 euros.

- *Autres postes : 891 000 euros*

Les autres participations, donnent lieu à un reconduction au fil de l'eau des besoins identifiés et connus.

Poste budgétaire	2 024 CA 2024	2 025 Vote - DM2	Cadrage Cible 2026
Participation	**2 294**	**2 436**	**2 541**
CCAS *	1 021	1 100	1 200
Caisse des Ecoles	207	204	204
Ecole Privé	190	215	215
EPCC	90	-	
Ludothèque	28	40	40
Associations, Fonds attractivité	348	432	432
CASEO/ GLACEO (dispositif)	410	445	450

En milliers d'euros

- **Les charges de structure**

Les dépenses structurelles sont valorisées à environ 2,5 millions d'euros.

- *Fluides : 1,35 million d'euros*

Le poste Chauffage bénéficie d'une réévaluation des besoins, formulée à (+) 25 000 euros, sur la base d'une augmentation du prix de la molécule constatée en 2025, et d'une saison de chauffe moins favorable, pour être porté à 550 000 euros. Les postes « électricité » et « eau », sujets à des éléments de régularisation sur 2025, présentent des inscriptions neutralisation faite de ces éléments.

- *Autres postes : 1,1 million d'euros*

Globalement adossés à des engagements juridiques de type contrats ou marchés, les autres postes relèvent d'une reconduction des crédits 2025 alloués et seront sensibles à une éventuelle évolution du niveau de consommation.

Poste budgétaire	2 024 CA 2024	2 025 Vote - DM2	Cadrage Cible 2026
Dépenses de Structures / Gestion	**2 470**	**2 485**	**2 454**
Chauffage *	507	525	550
Electricité *	790	744	710
Eau *	91	117	90
Téléphonie *	99	100	100
Parc Véhicule *	170	173	165
Parc phocopieurs *	10	15	15
Assurances *	164	217	205
Contrats Espaces Verts	149	120	140
Remboursements de Frais	114	85	80
Parc Informatique - maintenance *	156	166	160
Maintenance - Contrats *	136	135	146
Crédit Bail / LOA			
Locations immobilières *	83	86	93
Prestations exterieures	2	3	

En milliers d'euros

- **Les crédits d'activité**

- *Achats de repas au service commun de restauration collective : 815 000 euros*

Ce poste de dépenses présente une progression adossée d'un part aux effectifs déclarés bénéficiaire de repas, et d'autre part à une réévaluation du prix des couverts facturé à la collectivité. Ces données permettent de porter l'inscription 2026 à hauteur de 815 000 euros. Ce niveau d'inscription permet de se mettre en capacité à honorer le besoin théorique valorisé mais connait régulièrement des ajustements liés aux effectifs constatés.

- *Autres postes : 790 000 euros*

Ils sont, à ce stade, reconduits sur la base des anticipations de réalisation 2025, mais restent éligibles à arbitrages, en corrélation à d'éventuels écarts défavorables identifiés sur les ressources courantes.

- *Crédits d'intervention : 1,13 million d'euros*

L'exercice budgétaire 2026 étant celui d'une année d'élection municipale, les crédits d'intervention sont volontairement inscrits en reconduction afin de ne pas préjuger de choix futurs liés au résultat du scrutin. Ils ne présentent pas d'actions nouvelles et respectent une volonté de neutralité sur cet exercice électoral.

Louviers	2 024	2 025	Cadrage Cible 2026
	CA 2024	Vote - DM2	
Poste budgétaire			
Crédits Activités	**2 679**	**2 921**	**2 735**
Alimentation - Prestations [2RL]	*769*	*791*	*815*
Frais de Fonct Services	*164*	*173*	*160*
*Patrimoine (entretien)**	*198*	*188*	*180*
Alimentation	*49*	*53*	*50*
Fond Documentaire	*60*	*59*	*60*
Publication	*147*	*136*	*120*
SIEGE [Travaux]	*23*	*-*	*10*
Charges Diverses	*52*	*212*	*120*
OPAH-RU	*89*	*86*	*90*
Crédits intervention	*1 128*	*1 223*	1 130

En milliers d'euros

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - SYNTHESE RETROACTIVE

	CA Chapitre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 à 2019
DEPENSE	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 683	5 151	4 827	4 806	4 607	4 917	29 990
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 132	13 540	13 283	13 172	13 127	13 131	79 387
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	197	137	413	455	-	-	1 203
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 766	2 811	2 844	2 720	2 799	2 781	16 720
	66 CHARGES FINANCIERES	1 090	1 036	971	910	821	780	5 609
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	118	42	58	78	109	197	602
	68 PROVISIONS							
	Total DEPENSE	**22 986**	**22 718**	**22 395**	**22 142**	**21 463**	**21 807**	**133 510**
	Evolution dépense		**- 268**	**- 322**	**- 253**	**- 679**	**344**	

	CA Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024	2020 - 2024	Budget 2025
DEPENSE	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 465	4 741	5 416	5 207	5 278	25 107	5 396
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 001	13 463	13 999	14 370	14 872	69 705	14 976
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	-				11	11	54
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 886	2 740	2 899	3 108	3 065	14 698	3 212
	66 CHARGES FINANCIERES	685	661	659	811	865	3 682	850
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	196	93	112	123	70	594	118
	68 PROVISIONS				30	1	31	36
	Total DEPENSE	**21 233**	**21 698**	**23 085**	**23 649**	**24 162**	**113 828**	**24 642**
	Evolution dépense		**466**	**1 387**	**564**	**513**		**480**

Au cours de la décennie 2014-2024, les dépenses de fonctionnement auront progressé de 1,17 million d'euros, **soit trois fois moins que les recettes de fonctionnement sur la même période**, ce qui a permis à la collectivité de reconstituer une épargne nette et, par voie de conséquence, une capacité à investir.

2. L'exigence d'une épargne nette positive

La MAC (Marge d'Autofinancement Courante) calculée comme l'addition des dépenses de fonctionnement et du remboursement contractuel de la dette rapportée aux ressources courantes de la section de fonctionnement, permet d'une part, l'affichage d'un ratio inférieur à 1, et d'autre part, l'affectation exclusive des ressources dites de couverture, au financement des dépenses d'investissement. **Pour l'année 2026, l'objectif d'épargne nette est fixé à 270 000 euros**, en progression par rapport à l'épargne estimée à 140 000 euros en 2025. L'amélioration des finances municipales est structurelle depuis 2014. Sur la mandature 2020-2026, le montant de l'épargne nette a doublé par rapport à celui constaté sur la mandature 2014-2020.

L'évolution des indicateurs financiers témoigne en effet d'un assainissement fondé sur :

- Une diminution de 10% du stock de dette depuis 2014.
- Une augmentation de 15% de l'épargne brute.
- La restauration d'une capacité d'autofinancement, inexistante en 2014, qui s'est progressivement reconstituée et qui a doublé entre 2020 et 2024.
- Des dépenses d'investissement soutenues, en hausse de plus de 30% sur la période contrôlée.
- Une diminution significative du recours à l'emprunt qui est passé de 52% à 36% pour financer les investissements. La ville emprunte donc beaucoup moins pour investir beaucoup plus.

La collectivité est ainsi parvenue à financer davantage d'investissements tout en diminuant le stock de dette, son besoin d'emprunt et en baissant pendant cinq années de suite les taux d'imposition votés par le conseil municipal.

Évolution de l'épargne sur la période 2014-2024

Louviers

en milliers euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 - 2019
Epargne brute	*2 611*	*2 738*	*2 711*	*2 914*	*3 113*	*3 004*	*17 092*
Amortissement dette	2 760	2 727	2 335	2 469	2 503	2 553	15 347
Epargne nette	- 149	11	376	445	610	451	1 744
Ressources Propres investissement	1 063	956	1 141	1 757	565	3 129	8 611
FCTVA	*929*	*661*	*422*	*315*	*372*	*513*	*3 212*
Fiscalité d'urbanisme & Autres	*26*	*171*	*154*	*143*	*167*	*466*	*1 127*
Vente Actif	*108*	*124*	*565*	*1 299*	*26*	*2 150*	*4 272*
Reprise antérieur	546	317	173	1 656	2 008	420	
Dépenses financées	3 330	2 786	2 299	4 613	7 103	7 438	27 569
Subventions Equipement	806	*314*	*364*	*251*	*1 840*	*2 328*	*5 902*
Emprunt Exercice	1 381	1 361	1 901	2 500	2 500	2 500	12 143
Résultat clôture	317	173	1 656	1 996	420	1 390	
variation Résultat clôture	-229	-144	1 483	340	-1 576	970	844

Miliers euros	2020	2021	2022	2023	2024	2020 - 2024	Vote 2025	Perspectives 2026
Epargne brute	*3 627*	*3 149*	*2 550*	*3 802*	*4 015*	*17 142*	*3 338*	*3 430*
Amortissement dette	2 574	2 669	2 750	2 946	2 976	13 915	3 198	3 160
Epargne nette	1 053	480	- 200	856	1 039	3 227	140	270
Ressources Propres investissement	2 219	1 712	1 919	2 231	1 688	9 769	1 431	2 170
FCTVA	*782*	*1 009*	*1 019*	*1 342*	*1 217*	*5 370*	*706*	*990*
Fiscalité d'urbanisme & Autres	*961*	*400*	*626*	*428*	*393*	*2 808*	*365*	*550*
Vente Actif	*476*	*303*	*274*	*461*	*78*	*1 592*	*360*	*630*
Reprise antérieur	1 390	409	286	567	1 786		1 771	
Dépenses financées	6 429	8 651	8 046	6 349	7 515	36 989	11 298	11 080
Subventions Equipement	*1 676*	*2 236*	*1 666*	*2 381*	*2 272*	*10 231*	*5 992*	*4 687*
Emprunt Exercice	500	4 100	4 942	2 101	2 500	14 143	1 964	3 953
Résultat clôture	409	286	567	1 787	1 771		-	-
variation Résultat clôture	-981	-123	281	1 221	550			

Sur le mandat 2020-2026, la ville a dû absorber de nombreux chocs externes, indépendants de la gestion municipale, qui ont affecté le montant de l'épargne nette. En effet, sur la période 2019-2024, le cumul de l'épargne net corrigée de ces chocs externes se serait établi à 11,5 millions d'euros (au lieu des 3,68 millions d'euros constatés), en regard d'un emprunt total de 16,6 millions d'euros contracté sur la même période. Sans ces chocs externes, la dette de la Ville aurait ainsi pu baisser de près de 9 millions d'euros avec un effet positif sur le service de la dette.

Pour l'exercice 2024, le besoin d'emprunt corrigé des chocs externes n'aurait été que de 930 000 euros sur les 7,5 millions d'euros de dépenses d'investissements financées, soit un taux de recours à l'emprunt de 12,4%.

L'évolution de l'épargne de la commune de Louviers corrigée des chocs externes et son impact sur l'autofinancement des investissements (2019-2024)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	3,00	3,63	3,15	2,55	3,80	4,01
Epargne nette	0,45	1,05	0,48	-0,20	0,86	1,04
Dotation budgétaire base 2014 non perçue	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
Dépenses nouvelles mesures nationales RH	0	0,01	0,03	0,34	0,36	0,47
Epargne brute corrigée des mesures nat.	4,11	4,73	4,28	4,00	5,27	5,59
Epargne nette corrigée des mesures nat.	1,55	2,16	1,61	1,25	2,32	2,61
Emprunt de l'exercice	2,50	0,50	4,10	4,94	2,10	2,50
Besoin d'emprunt corrigé	1,40	-0,61	2,97	3,50	0,63	0,93

En millions d'euros

3. La poursuite d'un niveau élevé d'investissement en 2026

Depuis 2014, la Ville de Louviers a financé 75 millions d'euros d'investissements, avec un rythme de plus en plus soutenu. 27,5 millions d'euros ont été investis entre 2014 et 2019 et 47,5 millions entre 2020 et 2025. Au cours de la période 2014-2025, la dette municipale a diminué et les taux d'imposition ont baissé.

Les dépenses d'équipement à financer au titre de l'exercice 2026 sont estimées à environ **11 millions d'euros** répartis de la manière suivante :

- 2,44 millions d'euros provenant des ressources propres d'investissement (FCTVA, cessions d'actif et l'épargne nette) ;
- 4,68 millions de subventions d'équipement versées par les partenaires de la Ville (Etat, Région, Département, agglomération, CAF).

Il en résulte donc un *besoin de financement externe* valorisé aux alentours de 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2026, ce qui représente un besoin de financement de 36% du programme d'investissements.

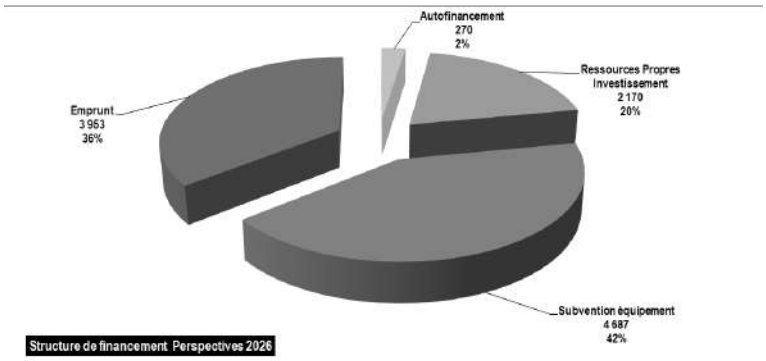

		CA 2024	Vote 2025	Projet 2026	
Dépenses à Financer	1	7 515	11 298	11 080	
Autofinancement	2	2 727	1 571	2 440	22%
Résultat reporte N-1	3	1 786	1 771		
Subventions d'équipement	4	2 272	5 992	4 687	42%
Emprunt	5	2 500	1 964	3 953	36%

- **L'impact sur la section d'investissement du passage à la norme comptable M57**

Une conséquence du passage à la norme comptable M57 est **l'obligation de procéder à un « apurement » comptable**, c'est-à-dire la remise à zéro du compte 1069, créé à l'occasion de la précédente réforme (celle du passage à la M14 le 1er janvier 1997), et qui permettait de neutraliser sur le premier exercice la charge induite par le respect de l'application du mécanisme de l'annualité budgétaire (neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice).

Suivant les modalités d'apurement retenues, cette opération a finalement pour conséquence de créer une dépense d'investissement de 779 000 euros, avec la possibilité de lissage sur dix ans. Cela implique, pour la Ville, **une dépense d'investissement de 77 900 euros** sur l'exercice budgétaire 2026.

- **Les principaux investissements programmés en 2026**

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2026 concernent, pour l'essentiel, les projets suivants :

- **Le programme de rénovation urbaine du quartier des Acacias / La Londe / Les Oiseaux** pour près des deux tiers des investissements programmés sur l'exercice budgétaire, soit 6,5 millions d'euros. 3,5 millions d'euros sont notamment fléchés sur la future école / ALSH des Acacias dont les travaux ont débuté au cours de l'été 2025. La « fabrique des solutions », projet conjoint de la Ville de Louviers et du Département de l'Eure entre également dans sa phase opérationnelle avec un commencement des travaux de construction prévu avant la fin du 1er semestre 2026 et une première enveloppe de 2 millions d'euros allouée sur l'exercice budgétaire 2026. La poursuite du chantier de requalification des espaces publics du quartier devrait quant à elle mobiliser 1 million d'euros sur le budget 2026.

- La phase IV de la **restauration de l'église Notre-Dame**, qui concerne la façade Sud et le Porche du midi, pour 750 000 euros.

- La rénovation du **terrain de baseball du stade Annette Sergent** pour un montant de 250 000 euros.

- La réalisation d'un **city stade synthétique à Maison Rouge**

- Le projet de **« Corner Normand »,** tiers lieu commerçant rue du Général de Gaulle, avec une première enveloppe de 500 000 euros en 2026.

- Les travaux **d'entretien des bâtiments communaux,** à hauteur de 620 000 euros.

- La **déconstruction de l'immeuble insalubre du 20 rue du quai,** pour 150 000 euros, dans la perspective de la réalisation d'un aménagement urbain qualitatif de mise en valeur de l'Eure.

- Le solde des travaux d'aménagement de **la Place de la Porte de l'eau**, pour un montant de 200 000 euros.

- Le programme de **vidéoprotection,** avec une enveloppe dédiée de 70 000 euros.

- La mise en œuvre du Plan de signalétique directionnelle, après l'achèvement en 2025 de la phase d'études, pour un montant

Programme des investissements prévus en 2026

				Budget 2025		Perspectives 2026	
				DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
N° Prog	Programme	Code Op	Operation	Vote_			
0101	ANRU	010101	POLE ENFANCE DES ACACIAS	1 152	1 000	3 400	1 413
		010102	CRECHE DES ACACIAS	73	-		-
		010103	MAISON DES SOLUTIONS	830	250	1 900	1 400
		010104	REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	150	200	900	-
	Total ANRU			**2 205**	**1 450**	**6 200**	**2 813**
0201	CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC	020101	PROGRAMME MOBILIER URBAIN	55	-	30	-
		020103	PROJETS PAYSAGERS	170	-	50	-
		020104	PROXIMITE	45	-	40	-
		020105	AIRES DE JEUX	20	-	140	100
		020106	COEUR DE VILLE Plan façades	57	-	60	-
		020107	20 RUE DU QUAI	150	244	150	-
		020108	PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	180	2	292	-
		020109	SIGNALETIQUE	87	-	20	-
		020110	VIDEOSURVEILLANCE	55	6	70	28
		020111	TRAVAUX DE VOIRIE	231	-	100	92
	Total CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC			**1 049**	**252**	**952**	**220**
0301	ENERGIE - RESEAUX	030101	CHAUFFAGE	90	-	90	-
		030102	LOUVIERS ENERGIE	101	-	100	-
		030103	SIEGE	-	-	115	-
		030104	DEFENSE INCENDIE	50	25	50	-
	Total ENERGIE - RESEAUX			**241**	**25**	**355**	**-**
0401	ADMINISTRATION COLLECTIVITE	040101	EQUIPEMENTS DES SERVICES	291	-	250	-
		040102	ACQUISITION EQUIPEMENTS ROULANTS	370	-	150	-
		040103	SYSTEME INFORMATIQUE	243	-	212	-
	Total ADMINISTRATION COLLECTIVITE			**903**	**-**	**612**	**-**
0501	PATRIMOINE COMMUNAL	050101	TRAVAUX CIMETIERE	-	9	10	-
		050102	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	182	-	200	-
		050103	CULTUREL	33	15	10	5
		050104	BATIMENTS COMMUNAUX	689	496	400	-
	Total PATRIMOINE COMMUNAL			**903**	**520**	**620**	**5**
0601	PROJETS - ETUDES	060101	RESERVES FONCIERES	281	-	90	-
		060102	FRAIS D ETUDES DE DEFINITION	34	-	50	-
	Total PROJETS - ETUDES			**315**	**-**	**140**	**-**
0701	PROJETS STRUCTURANTS	070102	EGLISE ORGUE	100	-	-	-
		070103	EGLISE PHASE 4	197	450	750	550
		070104	ANNETTE SERGENT - BASE BALL	11	-	250	-
		070105	GYMNASE MAXIME MARCHAND / PHIL CROIZON	4 062	2 600	25	729
		070106	TIERS LIEUX	551	540	500	250
		070107	AMENAGEMENT DESERTE DU HAMELET	80	-	-	-
		070108	PLACE DE LA PORTE DE L EAU	125	-	200	-
		070110	HOTEL DE VILLE	125	-	26	-
		070112	LOCAUX DE STOCKAGE EVENEMENTIEL	431	120	450	120
	Total PROJETS STRUCTURANTS			**5 682**	**3 710**	**2 201**	**1 649**
Total général				**11 298**	**5 992**	**11 080**	**4 687**

C – LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Dans son rapport sur la gestion de la Ville de Louviers au cours de la période 2019 à 2024, **la Chambre régionale des comptes salue la nette amélioration de la capacité de désendettement de la commune qui est passée de 12,1 années en 2015 à 8,3 années en 2024**. La capacité d'autofinancement (CAF) brute par habitant « s'améliore entre 2019 et 2024 », souligne la Chambre régionale des comptes. Elle est désormais plus élevée à Louviers que dans les communes de la même strate. Quant à l'épargne nette, elle a augmenté de 135% entre 2019 et 2024.

La période est également marquée par une diminution significative du recours à l'emprunt qui s'établit désormais autour de 36% (contre 52% en 2014) pour financer les investissements. La Ville de Louviers emprunte donc proportionnellement beaucoup moins pour investir beaucoup plus.

La Ville de Louviers comptabilisait au 1er janvier 2025 un stock de dette arrêté à 33,2 millions d'euros, contre 33,7 millions d'euros au 1er janvier 2024, **soit un désendettement de (-) 476 000 euros.**

Le budget 2025, tel que voté en mode précompte administratif, propose un désendettement a minima de (-) 1,234 millions d'euros, pouvant aller jusqu'à (-) 2 millions d'euros selon le niveau d'exécution budgétaire, projetant un stock de dette au 31 décembre 2025, estimé entre 31 et 32 millions d'euros. **Sur la mandature 2020-2026, la Ville se sera donc désendettée *a minima* d'un million d'euros, tout en ayant investi 47 millions d'euros sur la période. Sur cette même période, elle aura remboursé 17,1 millions d'euros de dette.**

La restauration d'une épargne brute supérieure à la moyenne de sa strate permet à la Ville de **d'accélérer le rythme de son désendettement**.

Avec un taux moyen calculé à 2,45% intégrant les charges financières adossées aux crédits de trésorerie**,** la commune de Louviers peut ainsi se targuer d'une gestion optimisée et rigoureuse de sa dette, comme en témoigne l'évolution mais aussi la structure du stock de dette.

Synthèse de votre dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	33 209
Taux moyen (ExEx,Annuel)	2,45%
Durée de vie résiduelle (1)	14 ans et 1 mois
Durée de vie moyenne (2)	7 ans et 5 mois
Nombre de lignes	31

(1) Durée de vie résiduelle
La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

(2) Durée de vie moyenne
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

- **Évolution de l'encours de dette depuis 2014**

en milliers d'euro

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Bud 25	Perspectives 2026	
01/01/N	35 918	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	32 998	30 924	32 355	34 547	33 702	33 226	31 993	
31/12/N	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	32 978	30 924	32 355	34 547	33 702	33 226	31 993	32 786	
Emprunt de l'exercice	1 380	1 360	1 900	2 500	2 500	2 500	500	4 100	4 942	2 101	2 500	1 964	3 953	26 283
Amortissement	2 760	2 728	2 335	2 469	2 502	2 553	2 574	2 669	2 750	2 946	2 976	3 198	3 160	29 262
RAR N														
Variation Stock 31/12/N	- 1 380	- 1 368	- 435	31	- 2	- 53	- 2 074	1 431	2 192	- 845	- 476	- 1 234	793	- 2 979
Réaménagement - capitalisation			220			20								
Frais financiers	1 090	1 036	971	910	821	780	685	661	659	811	900	810	811	
Coût moyen	3.04%	3.00%	2.93%	2.76%	2.49%	2.36%	2.08%	2.14%	2.04%	2.35%	2.67%	2.44%	2.53%	
Service dette	3 850	3 764	3 306	3 379	3 323	3 333	3 259	3 330	3 409	3 757	3 876	4 008	3 971	
Evol N/ N-1	39	- 86	- 458	74	- 56	10	- 74	71	79	348	119	132	- 37	

Au vu de l'estimation d'emprunt sur l'exercice budgétaire 2025, le désendettement de la Ville de Louviers depuis 2014 s'établit *a minima* à (-) 3,8 millions d'euros, pouvant aller jusqu'à (-) 4,8 millions représentant une baisse d'environ (-) 10,5 % à (-) 13,3%, ce qui témoigne de l'assainissement des finances municipales au vu du montant constaté des dépenses d'investissement qui s'élèvent à environ 75 millions d'euros entre 2014 et 2025.

- **Évolution du coût moyen de l'encours de dette**

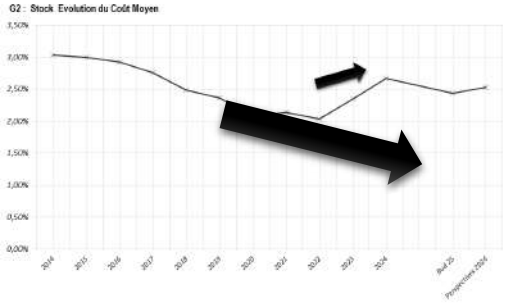

- **Profil d'extinction de la dette**

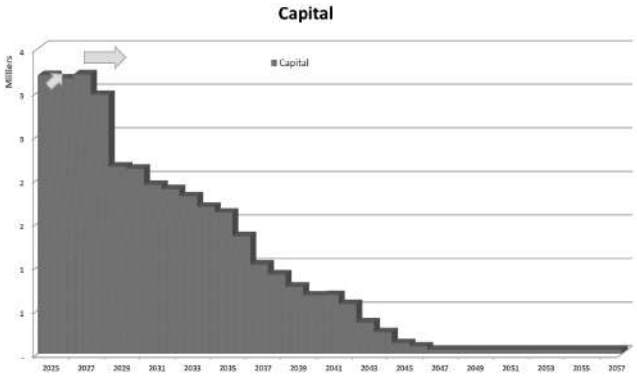

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti (1)	Amortissement du plafond revolving (2)	Amortissement (1) + (2)	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	33 225,88	3 196,12	-	3 196,12	777,74	3 973,86	30 029,76
2026	30 029,76	3 158,36	-	3 158,36	610,18	3 768,54	26 871,40
2027	26 871,40	3 204,67	-	3 204,67	536,90	3 741,57	23 666,73
2028	23 666,73	2 970,02	-	2 970,02	465,34	3 435,36	20 696,71
2029	20 696,71	2 145,46	-	2 145,46	406,04	2 551,50	18 551,24
2030	18 551,24	2 121,99	-	2 121,99	373,50	2 495,49	16 429,26
2031	16 429,26	1 937,32	-	1 937,32	342,70	2 280,02	14 491,93
2032	14 491,93	1 887,09	-	1 887,09	312,90	2 200,00	12 604,84
2033	12 604,84	1 804,87	-	1 804,87	281,04	2 085,90	10 799,97
2034	10 799,97	1 685,66	-	1 685,66	248,39	1 934,05	9 114,31
2035	9 114,31	1 618,51	-	1 618,51	216,50	1 835,00	7 495,81
2036	7 495,81	1 347,33	-	1 347,33	184,09	1 531,43	6 148,48
2037	6 148,48	1 022,83	-	1 022,83	156,56	1 179,38	5 125,65
2038	5 125,65	911,18	-	911,18	134,59	1 045,78	4 214,46
2039	4 214,46	768,28	-	768,28	114,23	882,51	3 446,18
2040	3 446,18	669,72	-	669,72	96,43	766,15	2 776,46
2041	2 776,46	674,65	-	674,65	78,46	753,12	2 101,81
2042	2 101,81	570,11	-	570,11	60,05	630,16	1 531,70
2043	1 531,70	358,72	-	358,72	45,32	404,04	1 172,98
2044	1 172,98	246,83	-	246,83	34,54	281,37	926,15
2045	926,15	122,31	-	122,31	28,09	150,40	803,84
2046	803,84	83,84	-	83,84	26,10	109,94	720,00
2047	720,00	45,00	-	45,00	23,76	68,76	675,00
2048	675,00	45,00	-	45,00	21,60	66,60	630,00
2049	630,00	45,00	-	45,00	20,16	65,16	585,00
2050	585,00	45,00	-	45,00	18,72	63,72	540,00
2051	540,00	45,00	-	45,00	17,28	62,28	495,00
2052	495,00	45,00	-	45,00	15,84	60,84	450,00
2053	450,00	45,00	-	45,00	14,40	59,40	405,00
2054	405,00	45,00	-	45,00	12,96	57,96	360,00
2055	360,00	45,00	-	45,00	11,52	56,52	315,00
2056	315,00	45,00	-	45,00	10,08	55,08	270,00
2057	270,00	45,00	-	45,00	8,37	53,37	225,00
2058	225,00	45,00	-	45,00	6,98	51,98	180,00
2059	180,00	45,00	-	45,00	5,58	50,58	135,00
2060	135,00	45,00	-	45,00	4,19	49,19	90,00
2061	90,00	45,00	-	45,00	2,79	47,79	45,00
2062	45,00	45,00	-	45,00	1,40	46,40	-

- **Dette par préteurs**

Trois établissements bancaires SFIL, Caisse d'Épargne et Crédit Agricole, partenaires historiques de la collectivité, cumulent 70% du stock de dette de la commune. Un nouvel acteur, consulté depuis 3 ans a intégré le panel de prêteur.

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	10 112	32%
CACIB	6 106	19%
CAISSE D'EPARGNE	5 632	18%
CDC	3 232	10%
CREDIT AGRICOLE	2 729	9%
BANQUE POSTALE	2 417	8%
ARKEA	1 030	3%
Autres prêteurs	71	0%
Ensemble des prêteurs	**31 330**	**100%**

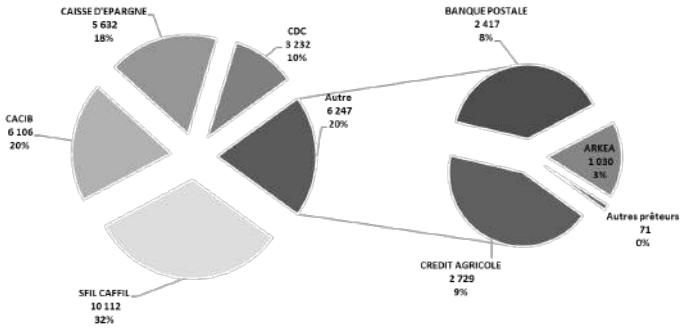

- **Dette par risque de taux (à octobre 2025)**

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	19 356	61,78%	1,52%
Variable	6 991	22,31%	2,90%
Livret A	1 719	5,49%	3,59%
Barrière avec multiplicateur	3 264	10,42%	4,04%
Ensemble des risques	**31 330**	**100,00%**	**2,20%**

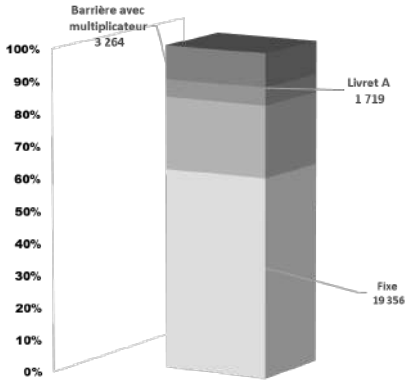

- **Dette par nature**

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	27	25 223	2,20%
Revolvings non consolidés	4	-	
Revolvings consolidés		6 106	2,21%
Total dette	**31**	**31 329**	**2,20%**

- **Dette par strate démographique**

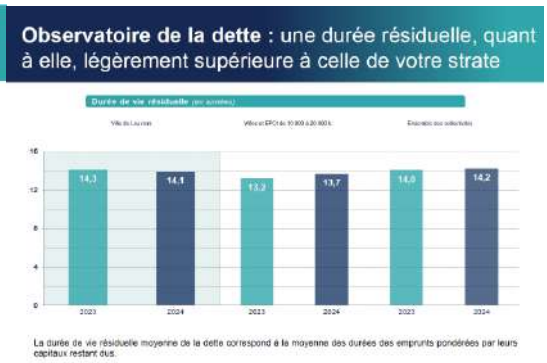

- **Dette et perspectives de marché**

II.
DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUI CONFIRMENT LE POIDS PREPONDERANT DES POLITIQUES MUNICIPALES EN FAVEUR DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Dans son rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Louviers sur les exercices 2019 à 2024, la Chambre régionale des comptes a souligné le poids prépondérant des dépenses municipales liées à l'éducation, à la culture et au sport :

> « *La répartition fonctionnelle des dépenses de fonctionnement témoigne du poids prépondérant des politiques liées à l'enseignement et à la formation (26,6 millions d'euros cumulés) avec en particulier la gestion des écoles maternelles et des écoles primaires et la contribution à la gestion des gymnases annexés aux collèges. Le deuxième poste de dépenses de la commune concerne la culture avec essentiellement la gestion de la médiathèque, du musée, de l'école de musique et de théâtre et des espaces culturels « La Gare aux Musiques » et « La Scène 5 » (15,2 millions d'euros cumulés), et le sport et la jeunesse avec la gestion des stades ainsi que des dépenses liées au fonctionnement des centres de loisirs (12,1 millions d'euros)* ».

Extrait du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de Louviers – Exercices 2019 et suivants.

Tout en accordant une place importante aux politiques sociales qui se traduit notamment par une augmentation de la subvention de la Ville au CCAS, les orientations budgétaires pour 2026 confirment la **priorité donnée à l'éducation, à la culture, au sport et à la jeunesse** dans les choix opérés par la municipalité, tant en fonctionnement qu'en investissement.

A – <u>En crédits de fonctionnement</u>

1) La traduction budgétaire des priorités municipales

Les crédits dédiés au fonctionnement du service public municipal lié à l'éducation, à la culture au sport et à la jeunesse représentent près de **neuf millions d'euros annuels**, soit plus du tiers de la section de fonctionnement du budget de la Ville de Louviers.

Ce montant élevé témoigne de l'engagement de la collectivité bien au-delà du champ de sa compétence obligatoire. **Les budgets alloués aux écoles et centres de loisirs ont ainsi augmenté de près de 20% depuis 2020**.

Crédits de fonctionnement alloués aux politiques publiques municipales

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	6 793	7 005	7 611	7 533	7 751	8 895	45 589
Enseignement	**4 011**	**4 382**	**4 577**	**4 780**	**5 058**	**4 972**	**27 780**
Culture	**2 390**	**2 483**	**2 503**	**2 564**	**2 655**	**1 811**	**14 405**
Sports Jeunesse	**2 018**	**1 719**	**1 929**	**1 988**	**2 052**	**2 051**	**11 756**
Interventions sociales et santé	1 627	1 637	1 852	1 931	1 898	2 168	11 113
Sécurité	830	1 047	1 154	1 255	1 347	1 316	6 949
Famille	1 643	1 637	1 732	1 742	1 810	1 968	10 532
Logement	-	-	-	-	2	-	2
Aménagement	1 879	1 677	1 576	1 626	1 426	1 439	9 624
Actionéconomique	42	111	151	231	163	167	865
Total général	**21 233**	**21 698**	**23 085**	**23 649**	**24 163**	**24 787**	**138 614**

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	29,73%	30,16%	31,00%	29,43%	29,52%	33,58%	30,61%
Enseignement	**19,52%**	**20,83%**	**20,41%**	**20,93%**	**21,72%**	**20,78%**	**20,72%**
Culture	**11,63%**	**11,80%**	**11,16%**	**11,23%**	**11,40%**	**7,57%**	**10,75%**
Sports Jeunesse	**9,82%**	**8,17%**	**8,60%**	**8,71%**	**8,81%**	**8,57%**	**8,77%**
Interventions sociales et santé	7,92%	7,78%	8,26%	8,45%	8,15%	9,06%	8,29%
Sécurité	4,04%	4,98%	5,15%	5,49%	5,79%	5,50%	5,18%
Famille	8,00%	7,78%	7,72%	7,63%	7,77%	8,23%	7,86%
Logement					0,01%		0,00%
Aménagement	9,15%	7,97%	7,03%	7,12%	6,13%	6,01%	7,18%
Action économique	0,20%	0,53%	0,67%	1,01%	0,70%	0,70%	0,64%
Total général	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

(en milliers d'euros et en pourcentages)

Le **fonctionnement des équipements culturels** (musée, médiathèque, théâtres de la Scène 5 et du Moulin, Villa Caldéron, Gare aux musiques et jusqu'en 2025 l'école de musique et de théâtre) représente une dépense de 1,8 millions d'euros annuels, contre environ 2,5 millions d'euros avant le transfert de l'école de musique et de théâtre à l'agglomération Seine-Eure.

S'agissant enfin des équipements sportifs et du soutien à aux pratiques sportives, les budgets dédiés dépassent les 2 millions d'euros annuels.

Budget de fonctionnement des équipements culturels de la Ville

CA_ Actions Politique Publique	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
DIRECTION CULTURELLE	342	295	354	327	198	214	1 729
ECOLE DE MUSIQUE	642	714	713	758	802	3	3 631
MEDIATHEQUE	573	592	550	593	605	583	3 497
MUSEE	439	366	385	403	485	424	2 501
MOULIN	168	176	146	124	135	143	891
GARE AUX MUSIQUES	144	185	147	161	171	158	965
GRAND FORUM	53	34	53	19	14	4	177
RESIDENCE ARTISTES	28	26	29	15	7	12	117
SCENE 5	-	79	121	88	201	142	630
Autres Actons culturelles	2	15	5	77	38	130	268
Total général	**2 390**	**2 483**	**2 503**	**2 564**	**2 655**	**1 811**	**14 405**

(en milliers d'euros)

Les **dépenses de personnel** *stricto sensu* liées aux politiques publiques municipales de l'éducation, de la culture et du sport représentent à elles seules 38% de la masse salariale totale de la ville (et même près de 44% jusqu'à fin 2024 avant le transfert de l'école de musique et de théâtre à l'agglomération Seine-Eure). La présence d'une ATSEM par classe maternelle, l'extension des horaires d'accueil périscolaires, la création d'une crèche AVIP, le recrutement de médiateurs culturels témoignent de l'ambition du service public municipal au-delà des seules obligations légales.

Il a ainsi été décidé, lorsque la Ville de Louviers s'est retirée de l'EPCC le Tangram, de créer un poste de chargé d'action culturelle (en plus de la médiatrice du musée), ce qui représente un coût salarial de 55 000 euros annuels. Un demi-poste de dumiste a également été créé pour promouvoir l'éveil musical dans les écoles primaires de la ville, pour un coût salarial de 23 000 euros par an.

Montant et répartition de la masse salariale par politiques publiques

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	3 741	3 897	4 232	4 168	4 312	5 011	25 360
Enseignement	**2 803**	**3 057**	**3 203**	**3 311**	**3 518**	**3 497**	**19 390**
Culture	**1 696**	**1 788**	**1 729**	**1 800**	**1 889**	**1 150**	**10 051**
Sports Jeunesse	**1 240**	**1 064**	**907**	**1 024**	**1 069**	**989**	**6 292**
Interventions sociales et santé	610	735	845	749	747	923	4 609
Sécurité	225	438	573	641	699	626	3 201
Famille	1 512	1 475	1 521	1 542	1 677	1 661	9 387
Aménagement	1 173	1 011	948	1 021	910	971	6 034
Action économique	-	-	42	117	54	46	260
Total général	**13 001**	**13 464**	**13 999**	**14 372**	**14 875**	**14 872**	**84 584**

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	28,77%	28,94%	30,23%	29,00%	28,99%	33,69%	29,98%
Enseignement	**21,56%**	**22,71%**	**22,88%**	**23,04%**	**23,65%**	**23,51%**	**22,92%**
Culture	**13,05%**	**13,28%**	**12,35%**	**12,52%**	**12,70%**	**7,73%**	**11,88%**
Sports Jeunesse	**9,54%**	**7,90%**	**6,48%**	**7,12%**	**7,19%**	**6,65%**	**7,44%**
Interventions sociales et santé	4,70%	5,46%	6,04%	5,21%	5,02%	6,20%	5,45%
Sécurité	1,73%	3,25%	4,09%	4,46%	4,70%	4,21%	3,78%
Famille	11,63%	10,95%	10,87%	10,73%	11,27%	11,17%	11,10%
Aménagement	9,02%	7,51%	6,77%	7,11%	6,12%	6,53%	7,13%
Action économique			0,30%	0,82%	0,36%	0,31%	0,31%
Total général	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

(en milliers d'euros et en pourcentages)

S'agissant plus spécifiquement des **crédits d'activité**, les fonctions « Éducation », « Culture », « Sport » et « Jeunesse » mobilisent près de la moitié des dépenses municipales et 48% des subventions versées au secteur associatif et structures partenaires.

Montant et répartition des crédits d'activité par politiques publiques

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	707	700	755	893	844	1 238	5 137
Enseignement	**545**	**633**	**681**	**730**	**772**	**754**	**4 115**
Culture	**340**	**345**	**388**	**405**	**480**	**467**	**2 425**
Sports Jeunesse	**64**	**69**	**59**	**63**	**107**	**76**	**438**
Interventions sociales et santé	153	124	115	92	96	105	686
Sécurité	28	33	30	23	33	44	191
Famille	54	79	90	111	100	124	559
Logement	-	-	-	-	2	-	2
Aménagement	192	206	164	142	159	126	989
Action économique	11	70	79	77	73	87	397
Total général	**2 092**	**2 261**	**2 361**	**2 538**	**2 667**	**3 020**	**14 939**

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	33,78%	30,99%	31,98%	35,20%	31,65%	39,92%	34,15%
Enseignement	**26,05%**	**28,00%**	**28,83%**	**28,78%**	**28,96%**	**25,42%**	**27,65%**
Culture	**16,25%**	**15,25%**	**16,45%**	**15,97%**	**18,00%**	**15,73%**	**16,29%**
Sports Jeunesse	**3,04%**	**3,07%**	**2,50%**	**2,49%**	**4,00%**	**2,55%**	**2,94%**
Interventions sociales et santé	7,29%	5,51%	4,88%	3,64%	3,59%	3,55%	4,61%
Sécurité	1,33%	1,46%	1,26%	0,92%	1,23%	1,49%	1,28%
Famille	2,57%	3,51%	3,81%	4,39%	3,75%	4,18%	3,75%
Logement					0,08%		0,02%
Aménagement	9,16%	9,11%	6,96%	5,59%	5,97%	4,24%	6,64%
Action économique	0,51%	3,10%	3,34%	3,02%	2,75%	2,92%	2,66%
Total général	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

(en milliers d'euros et en pourcentages)

Dans le cadre de politiques publiques partenariales avec différentes structures du territoire, notamment associatives, la Ville verse chaque année un certain nombre de subventions. Celles-ci ont représenté un montant d'environ **1,1 million d'euros en 2025**, soit 45% du montant total des subventions versées chaque année, l'autre moitié correspondant à la subvention de la Ville au CCAS.

Parmi les subventions les plus significatives figurent le financement de la Caisse des écoles (203 000 euros annuels), le soutien à l'office municipal des sports (185 000 euros annuels), le financement des heures de nage et de glace au sein des équipements intercommunaux Caséo et Glacéo. Dans le champ de la culture, la ville a cessé en 2025 sa contribution à l'EPCC le Trangram, préférant une gestion en régie de sa programmation en matière de spectacle vivant.

Subventions versées par la Ville de Louviers

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	162	171	153	175	164	246	1 072
Enseignement	**398**	**411**	**381**	**374**	**397**	**436**	**2 396**
Culture	**166**	**166**	**150**	**152**	**90**	**-**	**723**
Sports Jeunesse	**447**	**369**	**535**	**578**	**599**	**657**	**3 185**
Interventions sociales et santé	834	745	846	1 050	1 021	1 100	5 596
Famille	33	33	33	33	23	22	175
Aménagement	-	-	-	4	0	-	4
Total général	**2 039**	**1 894**	**2 097**	**2 364**	**2 294**	**2 461**	**13 150**

CA_ NFA	Ann 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Administration collectivité	7,97%	9,03%	7,29%	7,40%	7,16%	10,01%	8,15%
Enseignement	**19,50%**	**21,69%**	**18,15%**	**15,80%**	**17,30%**	**17,72%**	**18,22%**
Culture	**8,13%**	**8,76%**	**7,15%**	**6,41%**	**3,92%**		**5,50%**
Sports Jeunesse	**21,91%**	**19,49%**	**25,51%**	**24,46%**	**26,12%**	**26,68%**	**24,22%**
Interventions sociales et santé	40,89%	39,33%	40,34%	44,41%	44,49%	44,70%	42,55%
Famille	1,59%	1,72%	1,55%	1,37%	1,00%	0,89%	1,33%
Aménagement				0,15%	0,01%		0,03%
Total général	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

(en milliers d'euros et en pourcentages)

2) Des indicateurs d'évaluation qui soulignent l'efficience du service public municipal

Différents indicateurs permettent de mesurer l'efficience du service public municipal dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et de la jeunesse, s'agissant notamment de la capacité à toucher un public toujours plus nombreux avec cette volonté de toujours « aller vers ».

Les documents d'orientation soumis depuis le début de la mandature au conseil municipal offrent un cadre de référence et d'analyse approprié pour évaluer l'impact des de l'action municipale. Le passage à la norme comptable M57 va dans ce sens d'une approche visant à mesurer la performance de l'action publique au regard des crédits dépensés. A cet égard, et à titre d'exemples sans prétendre à l'exhaustivité, les indicateurs suivants témoignent du bon usage de l'argent public au regard des objectifs poursuivis.

- **Vie éducative**

  - Les effectifs accueillis dans le cadre des activités périscolaires sont passés de 1 024 élèves en 2022 à 1 212 en 2024.

  - Au cours de l'année scolaire 2024-2025, la Ville a financé 1 137 entrées au centre aquatique Caseo dont 189 pour les élèves de maternelle et 968 pour les élèves de classes élémentaires.

  - Le nombre total de repas fournis par le Service commun de restauration collective est passé de 168 120 en 2022 à 179 225 en 2024 (les chiffres de 2020 et de 2021, très en-deça, ne sont pas pertinents du fait de l'impact de la crise sanitaire sur la restauration scolaire).

Nombre annuel de couverts servis
par le Service commun de restauration collective

Année	Crèches	Accueils de loisirs	Ecoles	Portage à domicile	Total
2020	7524	10856	87345	9482	115207
2021	11128	13960	119332	8203	152623
2022	12189	17610	130553	7768	168120
2023	13632	18364	136406	8267	176669
2024	13405	18207	139800	7813	179225

- **Vie culturelle**

  - La fréquentation du théâtre de la Scène 5 et du Moulin a progressé de 20% depuis trois ans passant de 5 149 spectateurs annuels lors de la saison 2022/2023 à 6 215 spectateurs annuels lors de la saison 2024/2025.

  - La fréquentation du musée s'est établie à 11 477 visiteurs en 2024 contre 11 163 en 2023.

  - La fréquentation de la médiathèque est passée de 31 479 entrées en 2022 à 40 903 entrées en 2024. Le nombre de documents prêtés est quant à lui passé de 101 542 en 2022 à 110 388 en 2023 et 122 202 en 2024. 28 interventions ont eu lieu en 2024 hors

les murs, qui ont bénéficié à 793 personnes dont 228 enfants (ateliers lectures à Maison Rouge en partenariat avec l'IEFP, Grande dictée, Louviers plages, lectures au salon « au four et au moulin », lectures lors de la « fête de la famille à la Chaloupe, séances bibliothèques à la résidence du Parc, etc.).

- De janvier à octobre 2025, 575 spectateurs ont assisté aux concerts de la gare aux musiques (dont 24 pour des Master Class).

- **Vie sportive**

  - La fréquentation des activités sportives proposées aux séniors a augmenté de 22% entre 2023 et 2024.

Activités seniors	**Total d'inscrits**		**Total**
	Lovériens	*Extérieurs*	
2023	200	20	220
2024	214	55	269

  - Le nombre de licenciés des clubs sportifs financées dans le cadre de l'Office municipal du sport, à hauteur de 185 000 euros par an, sont passés de 4 895 en 2022 à 6 877 en 2025.

Années	**Nombre d'associations subventionnées**	**Nombre de licenciés**	**Coût par licencié**
2020	38	5868	32€
2021	34	5192	37€
2022	36	4895	39€
2023	36	6192	30€
2024	35	6570	28€
2025	34	6877	27€

B – <u>En crédits d'investissement</u>

Le plan pluriannuel d'investissements de la Ville de Louviers pour la mandature 2020-2026, d'un montant de près de 50 millions d'euros a, comme l'a souligné la Chambre régionale des comptes, principalement bénéficié aux infrastructures liées à l'éducation, à la culture et aux pratiques sportives.

Ces investissements majeurs pour la collectivité ont pu se réalisés grâce d'importants cofinancements de partenaires de la Ville – Etat, Région, Département, Agglomération, CAF – dans le cadre de différents dispositifs que sont notamment le programme national « Action Cœur de Ville » et le contrat de territoire.

1. <u>Les grands chantiers de l'éducation</u> (petite enfance / enfance / jeunesse)

- **La nouvelle école Jules Ferry** : Opération immobilière d'un montant de 6,6 millions d'euros, regroupant école maternelle et primaire, ainsi qu'un ALSH, ce projet illustre aussi la politique de sobriété foncière et énergétique mise en œuvre au cours du mandat, avec la construction de cet équipement municipal à énergie positive. Les financements des partenaires s'élèvent à près de deux millions d'euros et dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », cette école a bénéficié du 1er prêt « plan de relance » accordé en France par la Banque des Territoires. Ce nouveau bâtiment apporte un confort d'usage aux enfants bien supérieur aux locaux peu adaptés de l'ancienne école.

- **La transformation de l'ancienne école Jean Zay en crèche des explorateurs :** A la suite de la fermeture de l'école Jean Zay, la Ville a procédé à la rénovation complète du bâtiment afin de créer 29 berceaux supplémentaires avec l'ouverture de la nouvelle crèche des

explorateurs. Ce projet a représenté un investissement de 800 000 euros financé par la CAF et l'Etat à hauteur de près de 500 000 euros.

- **Le transfert de la crèche familiale au sein de l'école Saint-Exupéry** : Dans le cadre d'une gestion optimisée du patrimoine immobilier de la commune, l'école Saint Exupéry répartie sur deux bâtiments, accueille depuis septembre 2024 la crèche familiale sur le rez-de-chaussée d'un de ses bâtiments. Ce projet a permis la programmation de l'amélioration des installations sanitaires de l'école, la réhabilitation du RASED, de la bibliothèque. Pour la crèche familiale, les locaux sont plus accessibles au public, et les locaux beaucoup plus adaptés à l'accueil des jeunes enfants. Ces deux projets cumulent un niveau de dépense d'environ 600 000 €, avec des subventions de la CAF et de l'agglomération Seine-Eure à travers le dispositif des fonds de concours.

- **La nouvelle crèche les acacias** : Il s'agit du premier équipement public reconstruit dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier des Acacias. Oiseaux. D'un coût total de 3,2 millions d'euros, la nouvelle crèche offre neuf berceaux de plus que la précédente. Le choix des matériaux de construction et le mode de chauffage retenu fait ce la nouvelle crèche des Acacias un bâtiment communal énergétiquement sobre.

L'enveloppe budgétaire allouée en 2026 aux investissements en faveur de l'éducation se situera autour de xxx millions d'euros. Elle concernera essentiellement la **future école des Acacias,** projet majeur du programme de rénovation urbaine des Acacias, qui accueillera également une unité d'inclusion pour les enfants en situation de handicap, ainsi qu'un accueil de loisirs intégré. Environ 10 millions d'euros sont consacrés à cette construction et à sa cour végétalisée, soit le quart du montant total de la rénovation du quartier des Acacias / La Londe/ Les Oiseaux. 4,3 millions d'euros provienne de subventions allouées par les partenaires de la Ville (Etat, ANRU, Région, Département, Agglomération et CAF). Les crédits sont pour l'essentiel fléchés sur les exercices budgétaires 2026 et 2027.

Une enveloppe budgétaire de 400 000 euros permettra également de poursuivre le plan LED dans les écoles, ainsi que les études et travaux végétalisation des cours de récréation des écoles Jean Moulin et Jacques Prévert.

Au total, hors projets structurants évoqués ci-dessus, les travaux d'investissement pour la réhabilitation des écoles et des équipements dédiés à la petite enfances s'élèvent sur le mandat à environ 1,5 million d'euros.

2. <u>Les grands chantiers du sport</u>

Au titre des équipements sportifs, le mandat 2020-2026 est marqué par la construction du nouveau **gymnase Philippe Croizon**, inscrit au contrat de territoire pour un montant de 6,6 millions d'euros. Les dépenses liées aux études et aux travaux ont été réparties sur les quatre exercices budgétaires 2023, 2024, 2025 et plus marginalement sur 2026. La livraison de ce nouvel équipement s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation complète du site Maxime Marchand avec la construction de la maison des sports et des associations, la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Carrington et la création du parvis Arnaud Beltrame.

Parmi les autres réalisations significatives, il convient également de mentionner l'espace de **Crossfit à Maison Rouge**, inauguré en 2021, pour un montant de près de 100 000 euros.

Au budget 2026, sont prévus :

- Les travaux de **rénovation du terrain de baseball** au stade Annette Sergent pour un montant estimé à 300 000 euros.

- La création d'un **terrain synthétique à Maison rouge** en lieu et place de l'actuel city stade, dans le cadre d'une concertation menée avec les jeunes du quartier.

- Le financement d'une étude sur **la requalification du stade Paul Coudray** afin d'identifier la possibilité de création de nouveaux espaces d'entraînement sur le site.

3. Les grands chantiers du patrimoine et de la culture

Les équipements culturels et le patrimoine historique de la Ville ont fait l'objet d'investissements significatifs :

Les travaux de **restauration de l'église Notre-Dame** ont représenté un total de 2,5 millions d'euros depuis 2020, répartis ainsi :

- 1,7 million pour la phase 2.
- 700 000 euros pour la phase 3.
- 250 000 euros pour le début de la phase 4.
- 850 000 euros pour l'orgue de Duruflé.

Au titre du spectacle vivant, la **création du théâtre « La Scène 5 »** a nécessité un investissement d'environ 100 000 euros pour la mise aux normes de l'équipement.

La **mise en valeur du patrimoine historique** de la Ville a représenté un investissement d'environ un million d'euros subventionnés à hauteur de 25% par la Région Normandie et l'agglomération Seine-Eure. Ont bénéficié de cette mise en lumière patrimoniale la médiathèque, l'église Notre-Dame, le Moulin, le square Albert 1er, la place de la poissonnerie, l'école de musique et le musée.

S'agissant du **Musée**, outre la mise en lumière de l'édifice, une partie des huisseries du bâtiment ont été changées pour un montant de 104 000 euros.

L'exercice 2026 sera marqué par le financement de la tranche ferme de la phase 4 de la restauration de l'église Notre-Dame à hauteur de 750 000 euros sur l'exercice budgétaire.

EN CONCLUSION

À l'heure où se prépare le dernier exercice budgétaire du mandat, la Ville de Louviers aborde l'année 2026 avec lucidité et détermination. Lucidité, car chacun mesure les incertitudes d'un contexte économique et politique national fragilisé, qui appelle à la prudence et à la responsabilité. Détermination, car la commune a su démontrer, tout au long de ces années, qu'une gestion rigoureuse pouvait aller de pair avec une ambition forte pour le territoire et ses habitants.

Louviers a retrouvé des marges de manœuvre, une épargne reconstituée, une dette maîtrisée, et la confiance de ses partenaires institutionnels. Cette performance, reconnue par la Chambre régionale des comptes, traduit une réalité simple : nous avons fait le choix du sérieux budgétaire sans jamais renoncer à l'ambition politique et à l'exigence d'un haut niveau de service public. Cette cohérence entre rigueur financière et action concrète au service du quotidien constitue le socle de notre trajectoire.

L'année 2026 prolonge cette ligne de conduite. Dans un environnement budgétaire incertain, la municipalité confirme le choix de la stabilité fiscale et de la continuité des politiques publiques qui font l'identité de Louviers : l'éducation, la culture, le sport, la solidarité. Ce sont là les piliers d'une ville qui croit à la force de l'émancipation, de la création et du lien social.

Chaque euro investi par la commune doit renforcer le sens collectif, améliorer le cadre de vie, et consolider l'attractivité du territoire. Notre ambition est plus que jamais celle d'une ville qui croit au service public, non comme une dépense, mais comme une promesse : celle de l'éducation pour tous, de la culture accessible, du sport partagé, de la solidarité active.

C'est dans cet esprit que se poursuivront les grands projets structurants, à commencer par la rénovation urbaine du quartier des Acacias, chantier majeur du mandat qui s'achève.

Le passage à la norme comptable M57 marque une étape importante qui va permettre de traduire, dans nos outils de gestion, l'exigence de transparence, de lisibilité et de performance que nous devons aux Lovériens.

Ainsi, ce rapport d'orientations budgétaires ne se veut pas seulement un exercice imposé : il exprime une vision au service de politiques publiques humaines et structurantes, qui donnent sens à notre action et qui façonnent, jour après jour, le visage d'une ville qui se transforme sans se renier.

***

À l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, un débat s'engage.

Mme Nolwenn Léostic souligne que le texte du rapport d'orientation budgétaire est plus clair que la décision modificative présentée antérieurement, facilitant ainsi sa lecture et sa compréhension. Elle rappelle que, fondamentalement, un budget doit servir un projet politique et permettre de transformer la collectivité.
Elle insiste sur l'importance de disposer d'indicateurs qualitatifs et pas uniquement quantitatifs pour évaluer l'impact réel des politiques publiques. Selon elle, la seule augmentation de la fréquentation des activités périscolaires ou culturelles ne suffit pas à mesurer l'efficacité des actions municipales. Il conviendrait d'approfondir l'analyse afin de mieux comprendre les effets des investissements sur la population, la création locale et le dynamisme culturel du territoire.

Sur le plan technique, elle évoque les cessions d'actifs et regrette que la liste complète du patrimoine de la ville ne soit pas présentée, ce qui limiterait la capacité à justifier certains choix de vente. Elle rappelle enfin que les investissements, notamment dans les infrastructures scolaires, sont très importants et nécessitent de prioriser certaines opérations, la reconstruction complète restant économiquement et environnementalement limitée.

Monsieur le Maire appelle Mme Nolwenn Léostic à mettre ce rapport d'orientations budgétaires en perspective avec celui de l'an dernier qui contenait de nombreux indicateurs qualitatifs relatifs, notamment, à tout ce que la Ville propose gratuitement aux Lovériens.
Il précise que la politique culturelle de la municipalité est active et diversifiée, avec des projets thématiques et des initiatives innovantes comme la Galerie des Petits, le recrutement d'une médiatrice culturelle, et des programmations artistiques de qualité avec un impact très positif sur le taux de fréquentation. Ces actions visent à élargir l'accès à la culture, notamment pour des publics qui ne s'y intéressent pas spontanément.
Concernant les cessions d'actifs, il rappelle qu'elles s'inscrivent dans une stratégie de rationalisation et non d'appauvrissement. Les ventes sont choisies en fonction des besoins de la population et de la densification des usages des bâtiments existants, tout en permettant de financer les investissements par les ressources propres et les subventions, comme en témoignent de nombreux projets très largement financés parfois jusqu'à 70 à 80% comme la restauration de l'église ou la construction du gymnase Philippe Croizon.

M. Diego Ortega souligne que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) met naturellement en valeur les éléments positifs et les réussites passées de la municipalité, ce qui est logique compte tenu du contexte et de l'échéance électorale à venir.
Il rappelle toutefois que, pour enrichir l'analyse et permettre des comparaisons plus pertinentes, certains indicateurs pourraient être présentés sous forme de ratios ou confrontés à ceux de villes aux situations similaires.
Concernant la dette, il note que le stock de dette de 31 à 32 millions d'euros, et son évolution autour d'un million sur la période 2020-2026, est un fait objectif. Il propose que ces données soient également présentées sous un autre angle, par exemple en calculant l'endettement par habitant, qui s'établit actuellement à environ 1 700 € par habitant, proche de celui de 2020 (1 720 €). Cela permettrait de mieux contextualiser l'évolution de la dette pour les citoyens. Il rappelle ensuite que les salaires représentent 63 % du budget de fonctionnement, un niveau supérieur à la moyenne nationale d'environ 40 %, mais cohérent pour des communes de taille similaire avec des charges comparables, situées entre 45 et 55 %. Selon lui, il serait utile de

comparer la dette totale et la dette par habitant avec celle de communes équivalentes afin de mieux apprécier la situation financière. Il précise que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés, mais que l'augmentation des valeurs cadastrales entraîne une hausse du montant payé par les contribuables. À titre d'exemple, un propriétaire payant 1 000 € en 2024 paiera environ 1 039 € en 2025.

Il souligne que la baisse des produits liés aux activités (-8 %) ne traduit pas une réduction des tarifs, qui, sur plusieurs années, ont en réalité légèrement augmenté. Certaines prestations restent gratuites ou peu coûteuses, impactant particulièrement les familles modestes, et la hausse des cotisations des associations peut également augmenter le coût pour les usagers. Il conclut en précisant que les chiffres sont exacts, mais que leur interprétation varie selon l'angle d'analyse. Il recommande de comparer les données avec d'autres communes similaires pour mieux comprendre les dépenses, la dette et les recettes.

Monsieur le Maire souligne que le montant de la dette par habitant est la preuve que la collectivité rembourse chaque année un montant plus important de dette, tout en dégageant une épargne nette positive, qui est un signe de très bonne gestion financière dont devrait se féliciter M. Diégo Ortéga. Le désendettement de la commune depuis 2014 est une réalité factuelle, ne lui en déplaise.

Mme Anne Terlez souligne que l'épargne brute par habitant de la commune a progressé de +36 % entre 2019 et 2024, traduisant une amélioration notable de la gestion financière. Il rappelle que la commune bénéficie de dotations de péréquation de l'État, qui s'élèvent à 86,5 € par habitant à Louviers, contre 381,86 € à Val-de-Reuil et 70 € au Pont d'Arche, ce qui illustre la diversité des cofinancements possibles.
La situation financière de la commune, marquée par une masse salariale importante héritée du passé et un stock initial de dette particulièrement élevé début 2014, s'est améliorée de manière significative. La baisse de la dette et l'augmentation de l'épargne ont été constatées et reconnues par les organes de contrôle et partenaires financiers de la Ville.

Le Maire insiste également sur l'importance de prendre en compte les indicateurs qualitatifs et quantitatifs des services proposés, notamment la gratuité de certaines activités municipales (médiathèques, activités culturelles, périscolaires, crèches, pôle senior), qui contribuent à l'accessibilité pour tous. L'Observatoire des territoires confirme que la commune se situe dans une situation financière et sociale favorable comparativement à d'autres communes similaires.
Il précise que, selon les données de l'Observatoire des territoires de l'ANCT, Louviers peut être comparée à des communes au profil similaire pour évaluer les dépenses et recettes. L'analyse des dépenses d'équipement par habitant montre également que la commune n'est pas défavorablement classée par rapport à ses homologues.
S'agissant de la masse salariale, qui se situe à plus de 60 % du budget de fonctionnement, ce niveau doit être mis en perspective avec le faible montant de dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la commune, très inférieure à celles de strate comparable. La méthodologie de calcul de la DGF est basée sur des critères anciens, peu adaptés à la réalité actuelle des territoires. Les deux millions d'euros supplémentaires de masse salariale depuis 2022 correspondent à des mesures de l'État et non à des décisions de la ville.
Sur la fiscalité, il précise que les taux d'imposition sont stables, mais que l'augmentation des bases cadastrales entraîne une hausse mécanique du montant payé par les contribuables. Il rappelle que l'augmentation du montant des recettes de fonctionnement n'est pas dû à une augmentation des tarifs, mais de la fréquentation des activités concernées.

M. Philippe Brun rappelle que Val-de-Reuil ne peut pas être comparée à Louviers, car sa dette résulte de la construction de la ville nouvelle et a été rééchelonnée avec l'État. Pour une comparaison pertinente, Vernon, ville historique de taille et charges similaires, présente une dette par habitant bien inférieure, autour de 900 €.
Il note que, sur dix ans, la dette de Louviers est restée stable (33,171 M€ fin 2015, 33,209 M€ début 2025), et qu'aucune baisse de 10 % n'a encore été constatée. La diminution prévue dans le budget 2025 reste à confirmer à la fin de l'année.
Pour renforcer les marges de manœuvre financière sans augmenter les impôts, il propose de rationaliser les dépenses énergétiques et fluides, sécuriser et diversifier les financements et subventions, valoriser le patrimoine municipal en privatisant de temps en temps le musée pour des activités lucratives. Il demande également d'associer davantage les citoyens à la gestion financière, en leur permettant de mieux comprendre l'usage des impôts et des ressources de la commune.

Monsieur le Maire corrige les propos de M. Brun qui évoque le montant de la dette en 2015 alors que le point de départ de calcul de la dette est son montant au 1er janvier 2014 qui se situait à 36 millions d'euros. A la fin de l'exercice 2025, le stock de dette devrait être ramené autour de 32 millions, ce qui correspond donc bien à un désendettement de plus de plus de 10%. Quant à la leçon donnée par M. Philippe Brun sur la diversification des recettes, il lui rappelle les actions déjà mises en œuvre avec la location de sites communaux comme la Scène 5, la halle de la poissonnerie et le manoir de Bigards, ce qui génère une recette de fonctionnement d'environ 30 000 euros par an.

M. Diego Ortega s'il entend de la majorité que le bilan du mandat serait globalement positif avec des réussites reconnues, mais aussi des points perfectibles, invite Monsieur le Maire à identifier un domaine où les résultats auraient pu être meilleurs

Le Conseil prend acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2026.

A3. Convention avec l'IMP Hovia pour la mise en place d'ateliers au sein du centre social Pastel

Mme Céline Léman rapporte que le centre social Pastel propose des ateliers animés par des bénévoles à destination des familles lovériennes, dont un consacré aux activités manuelles. Elle indique que cet atelier accueille une dizaine de jeunes suivis par le DAME HOVIA et que leur encadrement nécessite une attention spécifique. Il a donc été décidé de créer un atelier qui leur soit exclusivement dédié, afin d'assurer un accompagnement quasi individualisé.

Cet atelier permet de valoriser les compétences des bénévoles, de favoriser la participation des jeunes du DAME HOVIA à la vie sociale, et de pérenniser le partenariat entre la Ville et l'association.

Il se déroulera une fois par mois, le mardi matin, de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires), dans la grande salle du centre Pastel, pour un groupe de 6 à 8 jeunes accompagnés de deux professionnels du DAME HOVIA.

Elle précise que ce partenariat s'inscrit dans la continuité de la convention signée en mai 2024 entre la Ville de Louviers et le DAME HOVIA. La convention spécifique à cet atelier, annexée au dossier, est conclue pour l'année scolaire 2025/2026 avec reconduction tacite.

Adoptée à l'unanimité

A4. Convention de partenariat tripartite dans le cadre du projet artistique urbain « L'homme-orchestre et les autres silhouettes » à La Londe.

Mme Élodie Ducastel rapporte que la présente délibération vise à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Louviers, la structure culturelle porteuse du projet et l'artiste photographe Charles Fréger, pour la mise en œuvre du projet « L'Homme-orchestre et autres silhouettes ».

Ce projet, conduit durant l'année scolaire 2025-2026, concerne deux classes de l'École élémentaire Les Acacias et consiste en une série d'ateliers photographiques animés par l'artiste, au cours desquels les élèves créeront et mettront en scène des silhouettes à partir d'instruments de musique ou de formes en carton.

Mme Élodie Ducastel précise que ce projet s'inscrit dans le dispositif national « Entre les images », porté par le réseau Diagonal avec le soutien du ministère de la Culture.

Elle indique que les modalités artistiques, logistiques et financières ont été définies conjointement par la structure culturelle, la Ville et l'artiste, et figurent dans le formulaire transmis au réseau Diagonal le 18 avril 2025.

La convention annexée à la délibération fixe les conditions de collaboration entre les parties et leurs engagements respectifs pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité

A5. Convention avec les lauréats du dispositif de résidence artistique « Pop Up » de la Gare aux musiques

Mme Élodie Ducastel rappelle que la Ville de Louviers s'engage particulièrement dans l'accompagnement des jeunes artistes régionaux émergents, notamment via la Gare aux Musiques pour les musiques actuelles. Depuis 2004, cette structure met en œuvre le dispositif Pop'Up, offrant résidence, encadrement et professionnalisation à tous les musiciens ou groupes normands.

Pour l'année 2025-2026, quatre groupes ont été sélectionnés par un jury professionnel réuni le 25 septembre : EcoLoya (électro recyclée), No Terror in the Bang (métal cinématique), Que Diable ! (slam balkanique) et Claire Roignant (pop poum chak).

Ils bénéficieront gratuitement de résidences d'une durée maximale de quatre semaines, incluant une semaine d'enregistrement, l'accès à toutes les formations, stages et master-class proposés, ainsi qu'un encadrement personnalisé.

En contrepartie, les artistes s'engagent à participer à des actions de médiation avec des jeunes d'établissements scolaires lovériens et à donner un concert de fin de résidence. Ces résidences se concluront par les deux soirées de concerts Pop-Up Party, début octobre 2026, retransmises en direct sur la radio Principe Actif.

Il est précisé que la Ville souhaite formaliser les engagements de chacun par une convention signée avec chacun des quatre lauréats.

Adoptée à l'unanimité

A6. Conventions avec l'agglomération Seine-Eure pour la mise à disposition de salles municipales au bénéfice du réseau d'établissement d'enseignement artistique et pour un tarif préférentiel d'accès aux spectacles

Mme Élodie Ducastel rappelle que l'Agglomération Seine Eure, dans le cadre de la compétence Enseignements artistiques actée par la délibération municipale n°24-133 du 9 décembre 2024, souhaite avoir un accès ponctuel aux salles du pôle vie culturelle de la Ville de Louviers (Le Moulin, La Scène 5, La Gare aux Musiques).
Jusqu'à présent, ces salles étaient mises à disposition de l'École de Musique-Théâtre Maurice-Duruflé pour la réalisation et la diffusion de ses projets pédagogiques, la participation des élèves à la saison artistique municipale et les cours ou restitutions en théâtre et musiques actuelles, avec l'accompagnement technique des régisseurs de la Gare aux Musiques.
Le transfert de compétence justifie la mise à disposition par trois conventions correspondant à des usages ponctuels, visant à :

- Permettre aux élèves du réseau d'enseignement artistique d'accéder à un équipement adapté,
- Bénéficier de l'encadrement technique qualifié de la Gare aux Musiques,
- Favoriser à terme une collaboration dans la diffusion et la valorisation des élèves musiciens.

Par ailleurs, la Ville propose un tarif préférentiel aux élèves du REA afin de faciliter leur accès à la saison théâtrale municipale, dans les mêmes conditions que les élèves des établissements scolaires, précisé dans une quatrième convention.

Adoptée à l'unanimité

A7. Modification des statuts de l'Agglomération Seine Eure

M. Christian Wuilque rappelle aux membres du conseil que l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-15 du 14 juin 2019 a créé la Communauté d'agglomération Seine-Eure, issue de la fusion de deux établissements, et fixe ses compétences en catégories obligatoires, supplémentaires et facultatives.

Depuis cette création, plusieurs modifications statutaires sont intervenues, notamment pour intégrer l'entretien et la gestion des casernes de gendarmerie (Pont-de-l'Arche, Louviers, Gaillon), les compétences eau et assainissement, ainsi que la compétence enfance/jeunesse et des compétences liées à la prévention des risques et à la gestion des milieux aquatiques. Ces changements ont été validés par les arrêtés préfectoraux et délibérations communautaires successifs (2019-2022).

La loi du 18 décembre 2023 relative à la petite enfance, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, confère aux communes et intercommunalités le rôle d'autorité organisatrice du service public petite enfance. Afin d'adapter les statuts à cette loi tout en respectant les équilibres existants,

les compétences petite enfance et enfance/jeunesse seront regroupées sous la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », confiée au Centre intercommunal d'action sociale pour l'aide à domicile. Cette modification est de forme et ne modifie pas les interventions actuelles ni les charges communales.

Il est également prévu, conformément à l'article L. 5211-4-4 du CGCT, que la Communauté d'agglomération puisse constituer, par convention, des groupements de commandes avec ses communes membres à titre gratuit.

Par la délibération n°2025-199 du 25 février 2025, le Conseil communautaire a ainsi modifié les statuts pour :

- Regrouper l'action sociale sous la compétence « action sociale d'intérêt communautaire» ;
- Retirer la compétence Enfance/jeunesse des compétences facultatives ;
- Intégrer la possibilité de constituer des groupements de commandes.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer en faveur de ces modifications. Il est rappelé que tous les conseils municipaux des communes membres devront également valider cette modification des statuts.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers n'est pas impactée par cette modification des statuts de l'agglomération Seine-Eure.

Mme Anne Terlez précise en effet que l'intercommunalité regroupe soixante communes, dont seulement trois - Louviers, Val-de-Reuil et Le Vaudreuil - ont conservé la compétence « petite enfance » ; Celle-ci exercera donc désormais ce service public pour cinquante-sept communes. Dans ce cadre, la modification des statuts apparaît nécessaire, même si elle ne concerne pas directement la ville de Louviers., puisqu'elle touche l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Il importe selon elle que Louviers accompagne cette évolution statutaire.

Adoptée à l'unanimité

A8. SPL Seine-Eure Évènements - Contrat de concession pour la commercialisation des espaces réceptifs du Moulin

Monsieur le Maire précise que, siégeant au Conseil d'administration aux côtés de Mme Anne Terlez, ils se retirent tous les deux de la salle pour le débat et pour le vote, afin d'éviter tout reproche de conflit d'intérêts.

M. Christian Wuilque indique que, dans le cadre de la valorisation et de la gestion de ses équipements patrimoniaux, la commune de Louviers, en tant qu'actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Seine-Eure Évènements, a confié à cette dernière, en 2023, la commercialisation des espaces réceptifs du Moulin par contrat de concession. L'objectif est de renforcer l'attractivité du site tout en optimisant son utilisation et sa gestion.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de le reconduire pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2028, avec un tarif de location et un forfait ménage. La SPL versera une redevance de 40 % à la régie de recettes de la Direction culturelle / Moulin / Villa Calderón.

Il est soumis au Conseil l'autorisation de signer ce contrat de concession avec la SPL Seine-Eure Évènements pour la commercialisation des espaces réceptifs du Moulin.

Mme Anne Terlez et Monsieur le Maire, intéressés ne prennent pas part au débat et au vote

Adoptée à l'unanimité. M. le Maire et Mme Terlez, n'ont pas pris part au vote.

A9. Rapport annuel du mandataire du bailleur MonLogement27

M. Daniel Germain porte à la connaissance du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport du mandataire pour l'année 2024 pour MonLogement27, Société d'Economie Mixte (SEM). Le rapport complet est annexé à la délibération.

Au 31 décembre 2024, MonLogement27 gérait plus de 22 000 logements répartis sur 152 communes. L'année 2024 a été marquée par une forte accélération de la réhabilitation du parc immobilier pour répondre aux exigences réglementaires et à la transition énergétique.

Le taux d'occupation est stable à 98,61 % (contre 98,70 % en 2023). Le taux d'impayés locatifs diminue à 1,04 % (contre 1,71 % en 2023). Le taux d'endettement global de la société est de 31,7 % (34 % en 2023 et 39,5 % au niveau national). Le taux de rotation des locataires s'établit à 8,04 % (contre 8,51 % en 2023).

La situation financière de MonLogement27 est jugée saine et stable, avec un endettement global en diminution.

M. Sylvain Thomas rapporte avoir été interpellé par des locataires de ce bailleur, qui signalent depuis plusieurs semaines de graves dysfonctionnements techniques dans leurs logements. Ils évoquent notamment une antenne défectueuse entraînant l'absence d'image télévisuelle, ainsi que des infiltrations d'eau persistantes. L'une des résidentes, particulièrement éprouvée par la situation, subit des écoulements d'eau depuis le plafond et la fenêtre de sa cuisine : la peinture se décolle, le mur est saturé d'humidité et couvert de moisissures, avec des conséquences inquiétantes pour sa santé.
Les locataires déplorent également l'absence de réparations malgré leurs nombreux signalements, l'inutilisation prolongée de la VMC, pourtant obligatoire, ainsi que la mauvaise isolation thermique des logements, les exposant à un hiver supplémentaire dans le froid et à des dépenses énergétiques élevées.
Il demande à Mme Terlez et à M. Germain d'intervenir auprès de Mon Logement 27 afin que les travaux nécessaires, notamment l'isolation thermique, soient engagés sans délai, rappelant que les locataires, qui acquittent loyers et charges, ont droit à un logement sain, chauffé et dépourvu d'humidité.

M. Philippe Brun rappelle, à l'occasion de ce rapport, qu'il convient d'évoquer la situation du bailleur social MonLogement27. Il souligne respecter pleinement les équipes et les agents, qui accomplissent leur travail avec sérieux – il répète cela à maintes reprises lors de son intervention – mais estime nécessaire de reconnaître que le service rendu aux locataires n'est aujourd'hui pas satisfaisant et demeure le moins performant du département.
En tant que député depuis 2022, il indique avoir reçu près de 3 000 personnes en permanence, dont 40 % issues de Louviers, et constate que 70 % des sollicitations portent sur des problèmes

de logement, principalement liés à MonLogement27. Les difficultés rapportées sont récurrentes : réparations non effectuées, absence de réponse aux habitants, dégradation d'un parc vieillissant, problèmes de voisinage, chauffage défaillant chaque hiver. Il précise que les autres bailleurs ne présentent pas de niveaux de dysfonctionnement comparables.
Il affirme que la responsabilité n'incombe pas aux agents, mais à l'organisation départementale du bailleur. Selon lui, la fusion à l'origine de la structure actuelle n'a pas atteint ses objectifs : imposée politiquement au niveau départemental, elle a conduit à un ensemble trop vaste, moins réactif, et à une perte de qualité du service public.
Il interroge M. Germain sur les actions envisageables au sein du conseil d'administration pour réformer l'organisation du bailleur et améliorer la qualité du service rendu, estimant crucial que les locataires qui paient loyers et charges disposent enfin d'un gestionnaire capable de répondre efficacement à leurs demandes.

Mme Anne Terlez rappelle que la fusion du bailleur social n'a pas été imposée par la loi Élan. Il s'agissait d'une décision politique départementale visant à renforcer la gouvernance et les capacités d'action du bailleur. La fusion a permis de restaurer ses moyens financiers et opérationnels, rendant possible la rénovation de bâtiments fortement dégradés, tels que Loire 1 et Loire 2 aux Acacias, identifiés comme de véritables passoires énergétiques.
Elle reconnaît toutefois que le service rendu n'est pas encore pleinement satisfaisant, en particulier pour MonLogement27, où la proportion de locataires concernés est très élevée. Les réponses apportées localement et au siège ne sont pas toujours à la hauteur, mais des habitudes de travail efficaces permettent d'avancer et des améliorations sont en cours.
Elle souligne également que le suivi des besoins des habitants est constant : les commissions de secours du CCAS ont vu leurs enveloppes augmenter afin de couvrir les charges de fluides (eau, électricité, gaz, fioul), et la plateforme de rénovation de l'habitat agit tant sur le parc privé que social. Enfin elle insiste sur le fait que la municipalité est pleinement mobilisée et active pour répondre aux besoins des locataires et ne saurait être accusée d'indifférence.

Le Conseil prend acte

A10. Bilan d'application du Plan local d'urbanisme intercommunal, tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H)

M. Caroline Rouzée rappelle me que le PLUi-H, approuvé le 28 novembre 2019, doit faire l'objet d'un bilan d'application avant l'expiration d'un délai de six ans. Ce bilan, réalisé par l'Agglomération Seine-Eure sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, porte sur : consommation foncière et densification, qualité urbaine et architecturale, protection de l'environnement et du patrimoine, production de logements et mixité sociale, mobilité et déplacements, développement économique et touristique.
Le bilan annexé à la présente délibération met en évidence que :

- La consommation foncière a diminué, traduisant une meilleure maîtrise de l'étalement urbain et une densification accrue ;
- La production de logements reste soutenue, favorisant la mixité sociale ;
- L'environnement et les paysages sont préservés, en lien avec la Trame Verte, Bleue et noire ;
- La qualité architecturale et paysagère est renforcée ;
- Le développement économique progresse, avec hausse de l'emploi local et commercialisation de nouveaux terrains ;
- La mobilité durable est encouragée via transports collectifs, réseau cyclable et création de la Maison du vélo à Louviers.

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le bilan des six ans et le maintien en vigueur du PLUi-H, par un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable.

Mme Nolwenn Leostic déplore que le PLUi-H ne garantisse pas la protection de certains espaces, en particulier le Moulin Vert, encore constructible, ce qui lui semble incohérent. Elle souligne que d'autres opérations, notamment sur les coteaux calcaires, posent des problèmes similaires. Pour ces raisons, elle choisit de s'abstenir.

Adoptée 30 voix pour 1 abstention

B. AUTRES DÉLIBÉRATIONS

B1. Convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre France Travail et la Ville de Louviers dans le cadre de la labellisation « Crèches AVIP »

M. le Maire rappelle que l'un des objectifs de la branche famille de la CNAF est de réduire les inégalités d'accès à l'accueil du jeune enfant et de favoriser l'accès des familles modestes aux différents modes d'accueil. Dans ce cadre, la CNAF a signé une charte avec l'État et France Travail pour soutenir le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).

Pour l'année 2024, la CAF de l'Eure, l'État, le Conseil départemental et France Travail ont lancé un appel à projet AVIP auquel trois crèches de Louviers ont répondu. Le comité de lecture du 7 octobre 2025 a validé la labellisation « crèches AVIP » pour les Acacias, les Explorateurs et la crèche familiale, à compter du 1er décembre 2025.

Au regard de cette labellisation, il convient de signer une convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre la Ville de Louviers et France Travail. Cette convention encadre les échanges dématérialisés, fixe les obligations des parties et les modalités de transmission des données.

La convention prend effet à la date de signature et se terminera le 31 décembre 2028, en cohérence avec la convention territoriale globale de Louviers.

Le Conseil municipal est invité à la signature de ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

B2. Attribution des marchés de travaux pour la construction du gymnase Philippe Croizon Avenant 2 au lot 14 : Espaces verts et clôtures

M. le Maire rappelle que, pour remplacer le gymnase Maxime-Marchand, un nouveau complexe sportif est en cours de construction. La mission de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux ont été confiés par délibérations antérieures.

Pour le lot n°14 (espaces verts et clôtures), des ajustements sont nécessaires : déplacement de la clôture, augmentation de terre végétale, diminution de végétation.

La plus-value s'élève à 5 540,30 € HT.

Le Conseil est invité à approuver l'avenant n°2 et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adoptée à l'unanimité

B3. Avenant au lot n°1 du marché relatif à la construction de la nouvelle école des Acacias et de l'accueil de loisirs sans hébergement, ainsi qu'à la réhabilitation du bâtiment de restauration, de l'unité inclusive et des aménagements extérieurs

M. le Maire rappelle que la Ville de Louviers reconstruit l'école des Acacias avec un accueil de loisirs et une unité inclusive, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Acacias, La Londe, Les Oiseaux.
Par délibérations antérieures, la maîtrise d'œuvre et les marchés de reconstruction et rénovation ont été confiés pour un montant total de 6 509 426,06 € HT.
Pour le lot n°1 (désamiantage, curage et démolition), l'avancement du chantier nécessite le retrait de dalles et conduits amiantés, pour un avenant de 16 672,00 € HT.
Le Conseil est invité à approuver l'avenant n°1 et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adoptée à l'unanimité

B4. Avenant 2 au marché de fourniture, installation, location et dépose de bâtiments modulaires à usage de salles de classe et de restauration pour l'école des Acacias

M. le Maire indique que la Ville de Louviers souhaite reconstruire l'école des Acacias, dans le cadre de la Convention de renouvellement urbain pour les quartiers des Acacias, La Londe et Les Oiseaux. Afin d'assurer la continuité d'accueil des enfants, des bâtiments modulaires seront fournis, installés, loués et déposés sur le site.

Par délibération n°25-008 du 3 février 2025, le Conseil a autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise PORTAKABIN, pour un montant de 283 458 € HT (soit 340 149,60 € TTC).

Dans le cadre de l'avancement des prestations, il est nécessaire d'apporter les ajustements suivants :

- Création d'un espace sanitaire au premier étage,
- Pose d'une résille métallique sur les garde-corps existants,
- Installation d'un point d'eau extérieur pour le nettoyage des conteneurs à déchets.

La plus-value de cet avenant s'élève à 13 097,76 € HT**.**

Le Conseil est invité à approuver la conclusion de l'avenant et à autoriser le Maire, ou son représentant, à le signer**.**

Adoptée à l'unanimité

B5. Rapport d'activités 2024 de l'Agglomération Seine-Eure sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil que l'Agglomération Seine-Eure a transmis à la Ville de Louviers son rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement.
Eau potable :
Le service compte 43 112 abonnés, pour un volume total vendu de 5,675 millions de m³, soit 121 litres par jour et par personne (-0,9 % par rapport à 2023). Le taux de conformité microbiologique des prélèvements est de 100 %, le rendement global du réseau est de 76,8 %, et 6 522 m de réseau ont été renouvelés (0,63 %). Le prix de l'eau assainie pour Louviers s'élève à 4,20 €/m³ (abonnement compris, consommation de 120 m³).

Assainissement collectif :
14 systèmes desservent 35 060 abonnés, avec près de 951 km de réseaux, 239 postes de relèvement, 11 bassins de restitution et 14 stations d'épuration. En 2024, 976 contrôles ont été réalisés, dont 822 diagnostics de ventes.

Assainissement non collectif :
Le service concerne 10 289 installations. Sur 244 diagnostics réalisés en 2024, 19 % étaient totalement conformes. 117 avis SPANC et 394 contrôles périodiques ont été effectués au cours de l'année.

Le Conseil prend acte.

B6. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Office du Tourisme Seine Eure pour la vente de produits dérivés d'une série d'illustrations

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de sa stratégie d'attractivité, la Ville de Louviers a créé une série d'illustrations valorisant ses sites emblématiques.
La commercialisation de ces supports répond à la demande du public, renforce l'identité communale et contribue à la promotion du territoire.

Afin de poursuivre cette démarche et de permettre à d'autres structures locales de vendre les affiches et produits dérivés, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'Office de Tourisme Seine-Eure, fixant les modalités de cette collaboration.

M. Diego Ortega s'interroge sur l'impact que peu avoir le changement de local quant à l'activité de l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire répond qu'il est encore prématuré pour se prononcer ; une signalétique directionnelle est mise en place et le taux de fréquentation est bien sûr un indicateur à suivre avec attention.

Adoptée à l'unanimité

B7. Modification de la garantie d'emprunts de ML27 pour l'acquisition de 26 logements collectifs

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'acquisition en VEFA de **26 logements collectifs** sis « domaine de la Forêt », le Conseil municipal avait accordé à l'unanimité la **garantie de la Ville de Louviers** à MonLogement27 pour souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 3 641 124 €.
Le Conseil Départemental avait accordé une garantie de 20 % pour les prêts PLUS et PLS. Toutefois, l'Agglomération Seine-Eure a souhaité porter la quotité des garanties sur les prêts PLUS et PLS à 50 %, tout en maintenant 80 % pour les prêts PLAI.
Afin de finaliser la demande de prêt, MonLogement27 sollicite que la Ville de Louviers garantisse le solde, soit 30 % au lieu des 10 % initiaux, pour les contrats de la CDC destinés à financer les logements. La quotité des emprunts PLAI reste inchangée à 20 %.
Répartition de la garantie Ville de Louviers :

- PLUS : 30 % → 568 685 €
- PLAI : 20 % → 126 889 €
- PLS : 30 % → 189 562 €

Mme Anne Terlez et M. Daniel Germain, intéressés, ne prennent pas part au débat et au vote.

Adoptée à l'unanimité

B8. Création d'un contrat de projet de Chargé de Coopération de Convention Territoriale Globale (CTG)

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers s'est engagée depuis 2016 dans la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Eure, renouvelée jusqu'en 2028, afin de fixer les priorités et moyens d'un plan d'actions en cohérence avec le projet social de la Ville.

Pour assurer la coordination et le suivi de cette convention, il est proposé de recruter un chargé de coopération CTG à mi-temps (0,5 ETP) sous contrat de projet, financé par la CAF à hauteur de 28 000 € annuels. Le contrat sera conclu pour la durée de la convention, soit jusqu'en décembre 2028.

L'agent sera rattaché au pôle vie éducative et sportive et aura pour missions principales : organiser et animer les instances de gouvernance, assister les élus, conduire des diagnostics, adapter l'offre de services, mobiliser les dispositifs, accompagner le plan d'actions CTG, animer les partenariats et réseaux, suivre et évaluer les outils et indicateurs.

Le profil recherché correspond à un diplôme de niveau Master 1 minimum ou équivalent dans le champ du développement territorial ou social/médico-social (DESJEPS, DEIS, CAFERUIS, Master 2 Ingénierie Sociale). L'évaluation portera sur le nombre et la qualité des réunions, diagnostics, outils et services adaptés mis en œuvre.

L'avis favorable du comité social territorial a été recueilli le 16 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

B9. Convention pour la mise à disposition du référent signalement du centre de gestion de la fonction publique de l'Eure

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.135-6 du Code général de la fonction publique impose aux employeurs publics d'instaurer un dispositif de signalement pour recueillir les signalements d'agents victimes ou témoins d'atteintes à leur intégrité physique, de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes, menaces ou autres actes d'intimidation. Ce dispositif doit orienter les agents vers les services compétents pour l'accompagnement, le soutien, la protection et le traitement des faits signalés.

Les employeurs territoriaux peuvent choisir de désigner leur propre référent signalement ou de confier ce dispositif aux Centres de Gestion, en tant que tiers de confiance mutualisé pour les employeurs et leurs agents. La Ville de louviers souhaite s'inscrire dans le programme proposé par le CDG27.

M. Diego Ortega souligne l'importance d'externaliser cette démarche afin d'assurer une neutralité maximale. Il est donc pertinent que tout ce qui concerne la médiation et le signalement soit pris en charge par un organisme extérieur, garantissant impartialité et crédibilité.

Adoptée à l'unanimité

B10. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de L'Eure

Monsieur le Maire rappelle que les incapacités temporaires de travail constituent un risque social et financier pour la collectivité, pouvant donner lieu à remboursement des traitements des agents absents.

La Ville est assurée pour couvrir les risques accidents de service, maladies professionnelles et décès pour le personnel CNRACL, excluant le régime indemnitaire. Le contrat actuel, souscrit avec GROUPAMA via l'Agglomération Seine-Eure, arrive à échéance le 30 avril 2026.

Afin de garantir la continuité de la couverture et bénéficier de conditions plus favorables, la Ville a été invitée à adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Eure, attribué à RELYENS SPS / CNP Assurances, prenant effet le 1er janvier 2026 pour 4 ans, avec possibilité de résiliation annuelle.

Le devis proposé prévoit une cotisation de 1,55 %, contre 2,17 % actuellement, pour une couverture identique (TBI, NBI, SFT) et des prestations incluant : indemnités journalières en AT/MP, prise en charge des frais médicaux, indemnisation des ayants-droits, accompagnement juridique et médical, et programmes de soutien psychologique et professionnel pour les agents.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'adhésion au contrat d'assurance du Centre de Gestion de l'Eure avec RELYENS-CNP Assurances.

Adoptée à l'unanimité

B11. Participation de la Ville de Louviers au financement de la protection sociale complémentaire des agents municipaux

Monsieur le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire (PSC) comprend deux volets : la prévoyance, garantissant le maintien du salaire en cas d'arrêt maladie, et les mutuelles Santé, couvrant le reste des soins après remboursement de la CPAM.

À compter du 1er janvier 2026, la réglementation impose une participation minimale de l'employeur de 15 € par agent, applicable aux fonctionnaires et agents contractuels, avec possibilité d'augmenter cette participation selon la composition familiale.

Le Centre de Gestion de l'Eure (CDG27) propose un contrat-groupe avec la mutuelle Mutame et Plus jusqu'au 31 décembre 2028, offrant une couverture avantageuse et modulable, sans questionnaire de santé, et permettant à chaque agent d'assurer conjoint et enfants.

Afin de respecter le minimum légal et tenir compte de la composition familiale, il est proposé d'adopter la participation suivante : 15 € par agent, 7 € par conjoint et 6 € par enfant, ce qui engendre une dépense supplémentaire annuelle de 3 852 € pour la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

B12. Organisation du temps de travail du service entretien des locaux municipaux

M. le Maire rappelle que l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 encadre la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux.

La brigade mobile d'entretien des locaux municipaux, composée de 4 agents, travaille actuellement 36h30 hebdomadaires avec 8 jours de RTT, selon un horaire de 5h00 à 12h18 du lundi au vendredi.

Après consultation de l'INRS et avis favorable du Comité Social Territorial le 16 octobre 2025, il est proposé de modifier leur régime de travail : 37h30 hebdomadaires,
horaires 5h00–12h30 et 14 jours de RTT par an.

Cette mesure vise à améliorer l'efficacité du service et les conditions de travail des agents.

Adoptée à l'unanimité

B13. Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs

M. le Maire rappelle que le tableau des emplois et effectifs recense les emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par la durée hebdomadaire de travail. Sont concernés les agents titulaires et contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet. La Ville peut recruter des agents contractuels pour répondre aux besoins du service lorsqu'aucun candidat titulaire ne correspond au profil du poste.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir sans crédits disponibles.

Pour assurer la concordance avec la vie des services, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents afin de tenir compte des recrutements, des stagiairisations et des intégrations directes suivantes :

Rédacteurs principaux 1ère classe : 2 agents intégrés depuis le grade d'animateur principal de 1ère classe.

Adjoint technique principal de 2ème classe : 1 agent intégré depuis le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Ajustements de filière et de grade pour corréler le cadre d'emploi aux missions du poste.

Modification du tableau des emplois permanents comme présenté.

Adoptée à l'unanimité

***

Une fois épuisé l'ordre du jour, **M. le Maire** donne la parole à **Mme Nolwenn Leostic** qui présente un vœu au nom du groupe *Unis!*

Mesdames et Messieurs les élus,
La période des fêtes approche. Le groupe Unis soumet au conseil municipal un cadre permettant des fêtes solidaires et écologiques.
Les fêtes sont en effet l'occasion de monter un marché de Noël temporaire sous la Halle, avec un repas partagé, mais aussi la mise en place de décorations lumineuses, d'un sapin en place de l'église, d'animations place Thorel et de la cérémonie des vœux du Maire.

Nous proposons l'adoption d'une charte pour permettre que les manifestations de la ville soient aussi écologiques et solidaires que possible. Selon cette charte :
- les événements devront recourir à du mobilier et du matériel de récupération pour les matériels à louer ou à acheter spécifiquement. Ce mobilier et ce matériel sera issu de ressourceries ou de la mutualisation de matériel avec d'autres mairies.
- les événements de bouche devront être fournis avec une vaisselle et des textiles (nappes, serviettes) exclusivement réutilisables. Les produits seront uniquement de saison, locaux et bio. L'eau sera de l'eau du robinet servie en carafes.
- Toutes les décorations lumineuses seront exclusivement en LED.
- Des arceaux vélo temporaires à proximité de tous les lieux avec des événements devront être installés pour encourager le déplacement à vélo pour les événements.
- En cas de création d'objets distribués aux habitants, notamment aux voeux, ces objets devront être d'origine locale, avoir un but pratique et être totalement recyclables. La ville veillera à privilégier un cadeau 'expérientiel' plutôt qu'un objet matériel.
- En cas d'utilisation de végétation à visée décorative, les végétaux devront être l'objet de broyat ou de compostage en fin d'utilisation pour servir les besoins des espaces verts de la ville.
La période des fêtes étant un moment particulièrement sensible pour les personnes isolées et précaires, le CCAS pourra mettre en place des actions de Noël solidaire, par exemple en achetant des lots de cadeaux auprès de la ressourcerie Kintsu Jouets, entreprise d'insertion spécialisée dans la collecte et la remise en état de jouets. Ces lots, à destination des enfants, pourront être offerts aux habitants sur présentation de conditions de ressources.

Nous soumettons ce vœu pour son adoption par le conseil municipal

M Gaëtan Bazire précise que l'organisation des festivités de Noël nécessite beaucoup d'anticipation. Pour l'édition de Noël 2025, les préparatifs ont débuté dès janvier dernier. À ce jour, l'ensemble du programme est déjà établi, et les équipes se consacrent d'ores et déjà à la préparation des célébrations de Pâques. Une telle organisation requiert donc un travail anticipé sur une année.

M. le Maire rappelle que de nombreuses initiatives évoquées dans le vœu sont déjà mises en œuvre par les services municipaux. À titre d'exemple, les sapins de Noël sont récupérés et broyés pour produire du compost destiné aux espaces verts, et toutes les décorations sont conservées et réutilisées depuis de nombreuses années. Voter en faveur de cette motion donnerait le sentiment que rien est fait. Il importe donc de souligner que les services municipaux interviennent déjà de manière efficace et appropriée. Il serait par conséquent erroné de laisser entendre que ces actions ne sont pas réalisées. C'est la raison pour laquelle il ne votera pas en faveur de ce vœu très, trop directif.

Vœu rejeté par 25 voix contre, 6 pour.

M. le Maire donne ensuite la parole à **M. Sylvain Thomas** qui présente un vœu au nom du groupe *Unis!*

« *La biodiversité est en train de s'effondrer Les populations de vertébrés qui ont été étudiés depuis des dizaines d'années les amphibiens, les poissons, les mammifères les oiseaux, les reptiles et autres animaux sauvages ont chutés de 69% en moyenne entre 1970 et 2018, soit en moins de 50 ans, c'est un nouveau constat alarmant. La hausse des températures entraîne déjà le changement climatique qui est en passe de devenir la plus grande menace pour la biodiversité en donnant de graves phénomènes de mortalité massive, ainsi que des extinctions d'espèces, 40 % des insectes dépérissent au niveau mondial. Aujourd'hui, le constat est sans appel, la biodiversité est en chute libre, de nombreux animaux, insectes et plantes disparaissent, à un rythme encore jamais égalé, on va jusqu'à parler d'extinction de masse. La disparition de la biodiversité est en train de provoquer des effets graves sur les moyens de subsistance, de l'économie et la qualité de vie des populations humaines… A Louviers la destruction et l'artificialisation des milieux naturels comme le parc du Moulin Vert, l'utilisation massive de combustibles fossiles gaz, charbon, pétrole pour fabriquer le béton pour construire des centaines et des centaines de logements à Louviers émet des gaz à effet de serre ce qui provoque le réchauffement climatique. Le changement climatique est en marche c'est une augmentation de la température, Monsieur le Maire vous êtes le responsable d'une partie de ces changements climatiques, les causes sont de plus en plus véhicules circulant à Louviers et de plus en plus de bétonnage. C'est une triste nouvelle pour les Lovériennes, les Lovériens, vous Monsieur le Maire vous avez signé les permis de construire pour bétonner le parc du Moulin Vert, vous participer à la disparition de la biodiversité comme les hérissons, les chauves-souris qui peut être protégées, les écureuils, les vers de terre, les insectes et autres organismes qui vivent dans la terre. Vous collaborez à l'artificialisation du sol, aux inondations, au bétonnage dans ce merveilleux parc naturel du Moulin Vert. Les racines des arbres vont souffrir elles seront atteintes en creusant pour faire les fondations des bâtiments, les arbres vont peut-être mourir, nous en avons la preuve avec les arbres morts du Square Albert Premier avec cette installation d'éclairage pour éclairer les arbres. L'artificialisation c'est la menace avec des obstacles en béton pour les animaux et la biodiversité, c'est tragique. Le parc du Moulin Vert c'est le poumon vert de Louviers, c'est le patrimoine vert de Louviers, c'est l'espace naturel pour les*

Lovériennes et Lovériens, cela devrait être intégré dans votre cause municipale 2025 la nature dans la ville, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas et que votre cause n'est que de la communication. Dès sa création le collectif non au bétonnage du parc du Moulin Vert de Louviers auquel nous soutenons a affiché ses deux revendications : La préservation du parc dans son intégrité, seul et dernier écrin de nature de l'entrée nord de Louviers, La recherche d'une solution digne, tant pour les enfants atteint d'un handicap accueillis par le Dame Hovia Louviers ainsi que pour le personnel d'encadrement, pérenne et ambitieuse. La solution ambitieuse va cantonner les effectifs actuels dans un immeuble d'habitation, certes dans des locaux aux normes, mais un accès au parc très limité pour les enfants atteint d'un handicap. Plus de 4000 signatures pour la pétition recueillie par le collectif non au bétonnage du parc du Moulin Vert, Monsieur le Maire vous ne respectez et n'écoutez pas l'avis des citoyennes et citoyens contre le bétonnage du Parc du Moulin Vert. Vous voyez bien, Monsieur le Maire, que la bétonisation du parc du Moulin Vert ne peut se résumer à une affaire purement par le seul appât du gain, du profit de privé à privé, car derrière se cache un enjeu de santé publique, humain et écologique. Dernière précision que nous tenons à apporter : vous avez parlé dans La Dépêche du 29 octobre de « La récupération politique à l'œuvre depuis des mois par la gauche et l'extrême gauche lovérienne autour du Moulin Vert… ». Vous allez être très déçu Monsieur le Maire, lorsque vous constaterez qu'aucun des membres les plus actifs du collectif ne figure sur la moindre liste électorale. Je vous rappelle Monsieur le Maire une nouvelle fois dans vos paroles mensongères, le Groupe Unis n'a aucun élu de l'extrême gauche. Alors, maintenant que vous avez signé les deux premiers permis de construire à l'intérieur du parc, d'autres permis de construire dans ce parc naturel seront signés à n'en pas douter si vous êtes réélu. Nous vous demandons de ne plus signer aucun permis de construire pour laisser cette verdure dans ce merveilleux parc, de sauver la biodiversité et les arbres. »

Monsieur le Maire constate que les conseils municipaux se succèdent et se suivent avec des questions où des vœux souvent pétris d'agressivité et auxquels, sur le fond, il a déjà été répondu maintes fois.

Vœu rejeté par 25 voix contre, 6 pour.

***

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h05

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au lundi 15 décembre 2025 à 18h30.

Louviers le,

Le secrétaire, **Le Maire,**

M. Olivier NIEL **François-Xavier PRIOLLAUD**

***